

Eaux Vives

Bulletin Municipal n° 36

Mérinchal

Octobre 2016



Mickaël COSTE succède à **Jean-Pierre DEMENEIX** au poste de commandement
du Centre de secours



Visite du Maire
Marie-Françoise VENTENAT
au restaurant scolaire



Animation Association TRISOMIE



Initiation aux premiers secours
à l'École Primaire
avec les sapeurs-pompiers

ÉDITORIAL

NOUS ARRIVONS À LA FIN D'UN TRISTE PROCESSUS

On se rend compte tous les jours que les services (santé, eau, électricité, téléphone, etc...) sont de plus en plus inaccessibles aux citoyens. Il en est de même pour les administrations. Tous les projets de décentralisation n'ont été que poudre aux yeux au niveau des zones rurales. Jamais les moyens n'ont été concrètement mis en place pour favoriser la création d'entreprises avec de vraies mesures incitatives : le travail étant le seul moyen pour fixer les populations.

Au niveau sécurité, il était tellement facile de surveiller les campagnes car elles se surveillent toutes seules, de voisin en voisin, de village en village. Les politiques ont choisi la facilité et ont mis des milliards pour entourer les villes par des ceintures de banlieues où se sont créés des ghettos et où les pompiers ne peuvent aller sans l'appui de la police.

On connaît ici l'efficacité de mettre des emplâtres sur des jambes de bois par un saupoudrage qui montre chaque jour ses limites. L'aménagement du territoire, si souvent évoqué depuis un demi-siècle, n'a été qu'un déménagement programmé, une mise à mort lente des campagnes.

Les grandes régions, les grands cantons et les grandes communautés de communes ne sont que la fin du processus. Elles vont encore contribuer à marginaliser les plus pauvres, les plus fragiles, les plus faibles. Le but est de caser le plus possible de politiques en donnant de moins en moins de poids aux élus communaux qui restent le dernier maillon de proximité et de bon sens encore accessible à la population et qui ne gèrent pas au-dessus des moyens de leur commune.

Christian Peyraud



Moment de recueillement devant les écoles en hommage aux victimes du 13 novembre 2015

Mot du Maire

Alors que la menace terroriste pèse lourd sur notre Pays et dans le Monde, en parcourant ce 36^{ème} numéro des Eaux Vives, vous trouverez une bonne partie de ce qui a rythmé notre vie locale au gré des quatre saisons, le plus souvent dans la sérénité et la convivialité. Deux mots qui résument à eux seuls ce que j'appellerai aujourd'hui une sorte de privilège. Privilège de pouvoir vivre et travailler loin des grandes Métropoles, sur un territoire préservé et épargné jusqu'à présent par la barbarie et la folie meurtrière.

Ayons conscience de cela et ne perdons pas une occasion de dire aux décideurs politiques, que l'aménagement et l'équilibre du territoire sont une nécessité vitale pour la France.

Depuis de nombreuses Années, au gré des nouvelles lois, des restructurations, des nouvelles normes, le monde rural bouge, change, subit.

Il subit :

*La pression liée à une nouvelle organisation territoriale (nouvelles régions et intercommunalités) loi Notre

*Les inégalités en matière d'équipements, de téléphonie mobile et de connexion du numérique, ce ne sont plus des zones blanches mais des trous noirs

*Le départ et la restructuration des Services publics et des moyens de transport

*La nouvelle organisation des Services de l'État avec la suppression des Unités de proximité (plus de possibilités de se rendre au bureau d'Aubusson pour obtenir des informations concernant l'instruction des Permis de Construire- il faut se rendre à GUERET)

*Des quintaux de normes Européennes qui tombent du ciel, avec tout ce que cela implique d'investissement financier pour le monde économique que l'activité soit agricole, commerciale, artisanale, industrielle et aussi pour les collectivités.

*La baisse des dotations

Beaucoup d'autres éléments que je ne citerai pas tant la liste serait longue, qui pénalise l'attractivité des territoires ruraux et nous oblige à se battre tous les jours pour exister, résister, surtout NE PAS se résigner, s'adapter et continuer à entreprendre.

Le slogan du troisième Comité interministériel aux ruralités était le suivant : « Nos ruralités, une chance pour la France ». L'annonce de nombreuses mesures devrait être positive pour la cause que nous, élus, nous défendons, si l'on nous donne les moyens pour agir et se développer... mais ne soyons pas non plus trop naïfs concernant ce regain d'intérêt pour la ruralité, il arrive bien tard, et chacun sait qu'en 2017 il y aura des élections importantes ;

Comme cité en introduction et malgré tous ces chambardements, notre commune a encore vécu des moments importants en présence de Monsieur le Préfet, des Parlementaires, et de différentes autorités civiles et militaires :

***le 23 janvier -Passation de commandement au Centre de Secours- cérémonie empreinte de solennité et d'émotion en présence de nombreux collègues Maires, des Sapeurs-Pompiers et de leur famille, de nombreux habitants de notre commune et de celles desservies. Discours, remise de Médailles au cours du Vin d'honneur, puis une « Belle Fête » marquant à la fois le départ du Chef de Centre et Capitaine Jean-Pierre, et l'arrivée au commandement de Mickael.**

***le 26 Février- Table ronde organisée à l'initiative de la Présidente du Conseil Départemental et des Producteurs Laitiers Locaux sur leurs difficultés, en présence des différents acteurs de la filière, avec visite commentée de l'exploitation du GAEC BROUSSE –LA CHASSAGNE.**

***le 26 Avril- Inauguration des Maisons de Santé et des Petites Unités de Vie CROCQ-MÉRINCHAL avec le témoignage plein de sincérité et de gratitude de Madame Angiolini, locataire, remerciant ainsi tous ceux qui ont œuvré pour la création de ce concept et sa réalisation.**

Le périmètre des nouvelles intercommunalités a été validé le 19 septembre 2016. Un long travail de mise en œuvre de cette nouvelle structure va débuter puisqu'elle sera effective au 1^{er} janvier 2017. Notre Intercommunalité a fait le choix – 12 COMMUNES SUR 13 – de ne pas accepter le périmètre proposé par Monsieur le Préfet – 93 Communes – 31 417 habitants – 6 Communautés de Communes – en proposant une Intercommunalité plus petite en souhaitant rejoindre AUZANCES-BELLEGARDE et la Communauté de Communes de CHENERAILLES – 49 communes pour 13 901 habitants. Le Conseil Municipal a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

En ce qui concerne l'échelon communal si souvent remis en question, je ne pense pas que la Commune soit aussi ringarde et dépassée qu'on veut bien le dire, elle est pour moi une richesse garante de la proximité pour nos habitants, il nous faut trouver un moyen de conserver cette proximité, en évoluant au travers peut-être du concept des Communes Nouvelles.

Mutualiser, jouer la complémentarité avec nos voisins. Cela implique de s'ouvrir vers d'autres, de construire des relations de confiance, de dépasser ses prés carrés, de changer ses habitudes. Faire les choses dans l'urgence pour des raisons uniquement financières serait une erreur. Les faire dans l'objectif de construire notre ruralité avec une campagne moderne où il y a du travail, des Services, une bonne qualité de vie pour continuer à exister, voilà un beau projet.

Marie-Françoise VENTENAT

Petites nouvelles du Conseil Municipal et de ses élus

Suite au décès de Jean-Pierre Collin, Marie-Antoinette Gendraud a été élue 1^{ère} adjointe, Christian Peyraud 2^{ème} adjoint, Patrice Devessier 3^{ème} adjoint et Daniel Chefdeville 4^{ème} adjoint.

Patrice Devessier a rejoint Marie-Françoise Ventenat, Marie-Antoinette Gendraud et Christian Peyraud au Conseil Communautaire du Haut Pays Marchois.

Les résultats du dernier recensement ont également envoyé 3 nouveaux délégués au Conseil Communautaire : Daniel Chefdeville, Marina Vialtaix et Thomas Demeneix.

Avec 7 représentants, notre commune possède le plus gros contingent à la Com. Com, l'ancien chef-lieu de canton n'en compte, par exemple, que 3.

Marie-Françoise Ventenat a été nommée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite par le décret du 13 mai 2016.

Marie-Antoinette Gendraud a été nommée Chevalier de l'Ordre National du Mérite en mai 2015.

Claudette Garret a reçu la médaille d'honneur de la commune de Mérinchal en janvier 2016.





Etat Civil

Décès

- Le 01 octobre 2015 : ZIVALEC épouse FABRE Marija (Létrade Gare)
Le 05 novembre 2015 : VERGNE Anthony (la Valette)
Le 25 novembre 2015 : FABRE Jean-Pierre (Létrade Gare)
Le 17 décembre 2015 : TAUTON épouse PABIAUT Paulette, Odette, Augusta (Mercin)
Le 31 janvier 2016 : LAGORSSE épouse PEYRAUD Yvette, Simone (rue des Jardins)
Le 01 février 2016 : GARDE épouse DZIERSON Paulette, Lucienne (Villelumie)
Le 02 mars 2016 : MOSNIER épouse LOUIS Danièle, Marcelle, Joséphe (le Geoffreix)
Le 03 mars 2016 : FAURE épouse GARDON Juliette, Françoise, Marcelle
Le 08 avril 2016 : FRADET Guy, Bernard (le Mondayraud)
Le 30 avril 2016 : BOURDEAU Roger, Henri (rue de la Potence)
Le 8 juillet 2016 : MARTIN Pierre Julien (La Peyrouse)
Le 26 Juillet 2016 : LAGORCE épouse DEVOIZE Raymonde, Françoise, Berthe (Le Bourg)



Une pensée également pour les natifs de la commune ou ceux y ayant résidé :

- Le 04 octobre 2015 : PETITPEZ Gérard (Létrade Village – MONTLUCON)
Le 28 septembre 2015 : FONTY épouse AUBAILLY Marie, Raymonde (BEAUMONT)
Le 10 octobre 2015 : ROBERT Guy, François, Marien (CHAMALIERES)
Le 23 novembre 2015 : SIMONET Odette, Yvonne, Jeannine (PERPIGNAN)
Le 13 novembre 2015 : MANDON épouse CARPENTIER Andrée, Paulette (Létrade – BEAUFORT-EN-SANTERRE)
Le 27 décembre 2015 : MICHON Romain (rue du Château de la Mothe – BUTRY-SUR-OISE)
Le 15 janvier 2016 : GARRET René, Marcel, Emile (SAINT MAUR)
Le 29 janvier 2016 : BUGEON épouse LECOUR Nicole, Marcelle, Victorine (la Saudade - RAMBOUILLET)
Le 26 avril 2016 : RICHARD épouse GIRAUDON Huguette, Marie, Joséphe (L'Hérault - GIAT)
Le 20 mai 2016 : LAFORGE René, Pierre (PONTCHARRAUD)
Le 29 mai 2016 : PRUGNARD Annie, Marie, Joséphe (SAINT GEORGES DE MONS)
Le 31 mai 2016 : VILLATTE Yves (LES ANCIZES)
Le 06 juin 2016 : GERBE épouse BOURNIER Bernadette, Simone (MONTLUCON)

NAISSANCES

- Le 5 octobre 2014 : GORSSE Thomas Emilien (Le Mondayraud)
Le 18 décembre 2015 : FAUCHER Romane (la Valette)
Le 29 juillet 2016 : GORSE Antonin Paul André (La Bessède)



MARIAGES

- Le 16 juillet 2016 : LANDAZ Patricia, Angélique et BATLLE Laurent, Lucien, Daniel (rue de la Source du Cher)





Comptes administratifs et budgets



BUDGET COMMUNAL

Comptes administratif 2015

Présentés par la 1^{ère} adjointe, Marie-Antoinette GENDRAUD, les comptes administratifs et de gestion 2015 de la commune ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	1 375 182.87 €	1 549 683.76 €	174 500.89 €
N-1	0,00 €	82 866.30 €	82 866.30 €
RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 375 182.87 €	1 632 550.06 €	257 367.19 €
Investissement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	986 505.14 €	991 128.59 €	4 623.45 €
N-1	135 451.82€	0,00 €	- 135 451.82€
RAR	22 000 €	28 187 €	6 187.00 €
Total	1 143 956.96€	1 019 315.59 €	-124 641.37 €

Le compte administratif (solde de l'exercice 2015) fait apparaître un excédent de 132 725.82 €.

Budget 2016

Le budget 2016 s'équilibre en recettes et dépenses (fonctionnement et investissement), pour la somme de 1 355 986 €.

En fonctionnement :

Les bases des impôts locaux présentant une légère augmentation, le Conseil Municipal a décidé une augmentation du taux des impôts locaux. Les taux des impôts sont les suivants :

- 15,54 % pour la taxe d'habitation,
- 14,21 % pour la taxe foncière,
- 44,62 % pour le foncier non-bâti.

Soit une augmentation de 5 329 € du produit attendu.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour une somme de 905 902 €.

En investissement :

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement pour la somme de 450 084 €.

Il a été prévu au budget la réalisation des projets suivants :

PROGRAMME	DÉPENSES			RECETTES		
	REPORT 2015	NOUVEAU CREDIT 2016	TOTAL BP 2016	REPORT 2015	NOUVEAU CREDIT 2016	TOTAL BP 2016
MATERIEL - Panonceaux indicateurs	7 000,00	1 000,00	8 000,00			
MATERIEL - Modernisation horloge éclairage public	1 500,00	0,00	1 500,00			
MATERIEL - Rideaux de scène		2 000,00	2 000,00			
MATERIEL - Restauration lutrin		2 300,00	2 300,00			
MATERIEL - Subvention DRAC					935,00	935,00
MATERIEL - Subvention Département					280,00	280,00
MATERIEL - Informatique Maire		1 000,00	1 000,00			
MATERIEL - Standard mairie		3 000,00	3 000,00			
MATERIEL - Reliure		1 300,00	1 300,00			
MATERIEL - Réfection logements communaux		3 000,00	3 000,00			
BAT COMMUNAUX - Portes + fenêtres château		15 000,00	15 000,00			
VOIRIE - Programme		85 000,00	85 000,00			
VOIRIE - FDAEC				10 000,00	6 000,00	16 000,00
VOIRIE - Radars pédagogiques						
VOIRIE - Caniveaux Place du Marché	10 000,00	0,00	10 000,00			
VOIRIE - Subvention Département					3 000,00	3 000,00
VOIRIE - Souffleur		380,00	380,00			
AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Emprunt					25 000,00	25 000,00
AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Parking PUV	3 500,00	101 500,00	105 000,00			
AMENAGEMENT CENTRE BOURG - DETR					29 890,00	29 890,00
CIMETIERE - DETR				18 187,00	18 187,00	18 187,00

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ASSAINISSEMENT :

L'assainissement fait apparaître un excédent de 13 700.72 € et s'équilibre en dépenses et recettes à 28 317 € en fonctionnement et 102 879.79 € en investissement.

BUDGET C.C.A.S:

Le budget du C.C.A.S s'équilibre également en dépenses et en recettes. L'excédent s'élève à 2 322 €.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la reconduction des subventions versées aux associations pour le même montant que l'année précédente. L'Association des « Békanes de Mérinch' » s'est vue attribuée une subvention totale de 500 €.

La coopérative scolaire de l'école primaire de Mérinchal a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour la classe de mer 2016.



Permanence et Horaires



SECRETARIAT DE MAIRIE

☎ 05-55-67-20-19 - Mail : mairie-de-merinchal@wanadoo.fr

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	3 ^{ème} SAMEDI Du mois
MATIN	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h00	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	10h00 - 12h00
APRES- MIDI	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30	Fermé	13h30 - 17h30	13h30 - 17h00	

BIBLIOTHÈQUE : Samedi de 10 h 00 à 12 h 00



ASSISTANTE SOCIALE

MAIRIE DE CROCQ : le mardi et jeudi matin de 9h à 12h - ☎ 05.55.67.40.32

Elle peut également se déplacer à domicile.

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Titulaire : Valérie SIMONET

Suppléante : Laure SIMON GORSE

Titulaire : Jérôme SAUTY

Suppléant : Jean AUCLAIR

Adresse : Hôtel du Département – BP 250 – 23011 GUERET CEDEX



DECHETTERIE : lundi - mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

AGARDOM

Association aide à domicile : Permanences en mairie tous les seconds mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30. Responsable de secteur Mme MOREAU Estelle.

✉ Esplanade Charles de Gaulle-BP 61-23200 AUBUSSON

Émail : agardom@agardom.fr. ☎ : 05.55.83.35.00.



CAUE

CAUE, Conseil en Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement : Permanences à la com com le 17 décembre de 14h à 17h.

✉ 11, rue Victor Hugo, BP 250, 23000 GUÉRET.

☎ 05.44.30.27.56. Adresse email : caue23@caue23.fr et site internet : www.caue23.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS MARCHOIS

Horaires ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 09 h à 12 h.

Le point public

Un objectif : faciliter les recherches et démarches scolaires, professionnelles, ainsi que la consultation de la messagerie.

La Communauté de Communes dispose d'une salle multimédia accessible à tous.
Elle peut accueillir cinq personnes maximum.

La première demi-heure est gratuite et donne droit à trois impressions.

Le coût d'une demi-heure est de 0,50 €. Toute demi-heure commencée est due.

Le coût d'une photocopie est de 0,15 €.

Une imprimante ainsi qu'un scanner sont mis à votre disposition, sur demande au secrétariat.

Horaires d'ouverture	
CROCQ Communauté de Communes 2, route de la Bourboule  05 55 67 86 15	Lundi, mardi et jeudi de 09h00 à 12h00

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture au public :

➤ Lundi	09 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00
➤ Mardi	09 H 00 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00
➤ Mercredi	09 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00
➤ Jeudi	08 h 45 à 12 h 15	
➤ Vendredi	09 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00
➤ Samedi	09 h 00 à 12 h 00	





ACHATS MATÉRIELS DIVERS



ÉCOLE

Achat vitrine d'information extérieure Montant : 223,31 € TTC

PANNEAU D'AFFICHAGE MAIRIE

Montant : 540,00 € TTC

ORDINATEUR

Montant : 750,00 € TTC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Informatisation et programmation horloge Montant : 1.494,00 € TTC

SITE INTERNET

Montant : 2.820,00 € TTC

SOUFFLEUR (pour ramassage feuilles)

Montant : 380,00 € TTC

RÉTROPROJECTION

Achat d'un rétroprojecteur et écran mobile sur trépied Montant : 640,80 € TTC

Achat écran fixe 3x3 ml (salle d'exposition) Montant : 949,00 € TTC

SIGNALÉTIQUE (RD 941)

Panneaux de signalisation et d'information Montant : 2.782,44 € TTC

RADARS PÉDAGOGIQUES

Village de La Vernède Montant : 5.399,90 € TTC

Subvention Conseil Départemental : Montant : 2.989,00 € HT



Travaux bâtiments

- CLASSES ECOLE PRIMAIRE

- ◆ Changement des portes en bois par portes aluminium 4 unités

Montant
16.797,12 € TTC

- ECOLE MATERNELLE REFECTION COUR

- Mise aux normes d'accessibilités comprenant :
- ◆ Rampe d'accès en béton avec grilles de protection métalliques
 - ◆ Aménagement complet de la cour et cheminement handicapé vers portillon
 - ◆ Finition en enrobé
 - ◆ Achat d'un nouveau jeu '*La Fripounette*' avec dalle souple amortissante

Montant :
24.161,20 € TTC

Une DETR (Dotation Etat des Territoires Ruraux) de **20.000 €** a été perçue sur les 2 opérations des écoles.

- LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE

- ◆ Réfection partielle en peinture -papier peint -toile de verre (Entrée – WC - 1 chambre - cuisine)
- ◆ Parquet flottant pour 2 chambres
- ◆ Achat 2 éléments haut pour cuisine

Montant
1.300,00 € TT

- CHÂTEAU

REFECTION GITE 58

- ◆ Reprise complète de la cuisine en peinture avec aménagement d'éléments de cuisine hauts et bas, colonne avec tiroirs, évier, électroménager (four-Plaque induction –réfrigérateur-télévision)
- ◆ Armoire de rangement-table de chevet avec lampes (chambre) et divers
- ◆ Accessoires (salle de bains)

Montant
3.500 € TTC

- SALLE DU CONSEIL et PIÈCE ATTENANTE

- ◆ Remise à neuf du parquet par ponçage et finition en 3 couches huile cirée

Montant
1780,80 € TTC

- ANCIENNE CANTINE

- ◆ Changement hotte aspirante de type industriel en inox

Montant
3734,37 € TTC

- CHAUFFERIE BÂTIMENT ÉCOLE PRIMAIRE

En raison de la vétusté de la chaudière, le conseil municipal a décidé de la remplacer pour une chaudière à condensation plus performante et économique. Opération réalisée par un emprunt de **30.000 €** sur 5 ans à un taux fixe de 1,20%.

Montant
29.207,11 € TTC

- TRAVAUX DIVERS

- ◆ Suivi des zincs et descentes (école primaire et maternelle)
- ◆ Intervention sur la toiture principale du château pour un démoussage partiel, remplacement tuiles cassées, nettoyage des gouttières et descentes

Montant
1.884,28€ TTC

- PARKING MAISON DE SANTÉ

CRÉATION D'UN PARKING 6 PLACES

Comprenant :

- démolition et reconstruction à l'identique d'un mur en pierres à l'école primaire – piliers en briques – remplacement des grilles et portail – aménagement d'un espace vert
- reprise totale de la rue menant aux petites unités de vie :
 - * création d'un caniveau en béton pour récupération des eaux,
 - * reprise parking du personnel médical,
 - * reprise devant l'immeuble de CREUSALIS (ancienne gendarmerie)
- entrée de l'école en béton désactivé et bordures en pavés de granit
- entrée du château, murs en pierres remis à neuf, sol en béton désactivé et entourage en pavés de granit
- reprise totale de la route principale avec création de ralentisseurs et passages piétons avec signalisation aux normes routières (limitation de vitesse à 30 km heure)
- finition en enrobé sur parkings, route, rue des unités de vie, trottoirs.

Montant de l'opération y compris bureau d'étude : **106.876,55 € TTC**

Subvention de l'état : **29.890,00 € HT**



- ESPACES VERTS

ÉTANG DU BOURG

Remplacement des prunus atteints de maladie, par pommier à fleur et cerisier fleur

MONUMENTS AUX MORTS

Plantation de rosiers couvre- sol

Montant total **1.172 € TTC**

RÉAMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE BOURG

Travaux exécutés par les employés municipaux



PROJET D'EMBELLISSEMENT EN DIVERS POINTS DU BOURG

Etude en cours



Assainissement Collectif

DIAGNOSTIC



Durée de l'étude 12 mois

Commencée en juillet 2014 et terminée en août 2015.

Le diagnostic a permis :

- d'émettre un examen de l'état des réseaux et de la station d'épuration,
- d'actualiser et compléter le tracé des réseaux,
- de vérifier le bon fonctionnement des ouvrages présents,
- de vérifier les capacités hydrauliques des ouvrages de collecte et traitement,
- de proposer un programme de travaux permettant de limiter l'impact sur le milieu récepteur.

La commune dispose de réseaux séparatifs, de réseaux unitaires, de réseaux de refoulement avec déversoir d'orage et poste de relevage, d'une station d'épuration en 3 bassins d'une surface de 4,700 m²

Ce réseau a fait l'objet de diverses investigations à savoir ;

- phase 1 - analyse du système d'assainissement existant – août 2014
- phase 2 - étude du milieu récepteur -ruisseau de Sagne Jurade -décembre 2014
- phase 3 - campagne de mesures en condition de nappe basse -décembre 2014
- phase 3 - campagne de mesures en condition de nappe haute – mai 2015
- phase 4 - investigations complémentaires – 3 opérations -août 2015
- phase 5 – schéma d'assainissement – septembre 2015

Détails de ces 3 opérations :



- passage caméra sur une longueur de 1630 ml, permettant de visualiser l'état des conduites et à chaque défaut décelé une photo est enregistrée,
- test à la fumée sur une longueur de 1750 ml permettant de constater de mauvais branchements notamment eaux pluviales dans eaux usées,
- test au colorant 40 branchements contrôlés ce qui a permis de déceler des fosses septiques inconnues à ce jour, des mauvais branchements (eaux usées dans eaux pluviales)

État structurel du réseau :

- réseaux eaux usées séparatif 3750 ml
- réseaux eaux usées unitaire 1050 ml
- réseaux eaux usées par refoulement 225 ml
- réseaux eaux pluviales 2600 ml

Le linéaire total d'eaux usées est donc de 5 km et celui d'eaux pluviales de 2,6 km

L'état des réseaux est donc considéré comme moyen, à très mauvais selon les zones.

Suite à l'analyse du diagnostic, plusieurs tranches de travaux à effectuer dans l'ordre de priorité ont été préconisées et chiffrées par le bureau d'étude mais en raison des montants très élevés, aucune décision n'a été prise pour l'instant.

FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC

Maîtrise d'œuvre VRD'EAU CONSEIL

Bureau d'étude IMPACT CONSEIL

Montant **48 890 € TTC**

Subventions à hauteur de 75 % sur le montant HT dont 50% de l'agence de l'eau et 25 % du conseil départemental, soit **30.556,27 € HT**

CURAGE LAGUNE

Appel à candidatures

Après études des différents dossiers (3), en tenant compte des critères demandés (prix – valeur technique – références de l'entreprise) les travaux ont été attribués à l'entreprise SAUR VALBE.

Montant de l'opération SAUR VALBE 27.055,60 € TTC

Assistance maîtrise d'ouvrage 3.360 € TTC

Subventions de l'agence de l'eau (50 %) et du département (25 %) 5.850 € HT

L'épandage des boues après étude bathymétrique + analyse complète des boues

Étude du plan d'épandage, les travaux devraient intervenir début d'année 2017.

Assainissement Non Collectif

INFORMATIONS

Le SIAEPA en lien avec l'agence de l'eau, débloque des subventions pour aider les particuliers à mettre aux normes leurs installations d'assainissement non collectif à hauteur de 50 % pour une dépense maximum de **8.000 € HT**.

Les installations éligibles sont celles représentant un réel danger de salubrité publique avec pollution avérée. 87 installations de la commune sont concernées.

Il faut regretter la faible participation des intéressés lors de la réunion du 13 novembre 2015 programmée en mairie.

De plus, la commune souhaite revoir le zonage d'assainissement collectif pour sortir le quartier EST de la gare, et la zone de Miarlet et du Parjadis, afin que les particuliers concernés puissent bénéficier de ces avantages, le dossier est en cours.



Réunion de la commission assainissement



RECENSEMENT MILITAIRE

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge **des 16 ans** et la fin du troisième mois suivant. Comment ? Un jeune peut se faire recenser **directement à la mairie de son domicile** ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, **il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille**. Une fois recensé, le jeune obtient **une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique** (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, **il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté** où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement). Connaître cette étape et la faire connaître est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen**

LES BIENS SANS MAÎTRE ET LES SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.

Pour ces propriétés immobilières, les contributions ne sont plus payées.

- **Qu'est-ce qu'un bien sans maître ?**

- Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé.

Dès lors, deux situations sont à distinguer :

Les immeubles vacants sans maître qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune, de droit. Si la commune renonce à ce droit, la propriété du bien est transférée à l'État ;

Les immeubles vacants sans maître qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées (ou ont été acquittées par un tiers). Dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune selon une procédure spécifique.

- **Les biens des successions vacantes ou en déshérence sont-ils concernés ?**

- Non. Les communes ne peuvent acquérir un bien dont le propriétaire est décédé depuis moins de trente ans.
- Une succession est vacante lorsque :
 - - le défunt ne laisse aucun héritier, ni aucun testament au profit d'un tiers ;
 - - la totalité des héritiers a renoncé à la succession ;
 - - les héritiers n'ont pas exercé leur option successorale dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la succession.
- Dans ces conditions, le patrimoine du défunt est géré par l'État qui se charge d'en apurer le passif. Une fois cette procédure aboutie, et si aucun héritier ne s'est manifesté, l'État hérite des éléments d'actif du patrimoine du défunt : la succession est dite en déshérence. Ce n'est alors que trente ans après le décès, que la commune pourra éventuellement tenter d'appréhender un immeuble faisant partie d'une telle succession, qualifié de bien sans maître.

- **Les propriétaires des biens peuvent-ils le revendiquer ?**

- La procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution.
- Le bien présumé sans maître ne sera en effet acquis de manière définitive par la commune qu'après un délai de trente ans (qui correspond au délai de prescription en matière immobilière).
- Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants-droit) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.
- Par exception, l'ancien propriétaire ne pourra plus exiger la restitution de son bien s'il celui-ci a été vendu ou bien aménagé, notamment à des fins d'intérêt général. Il bénéficiera alors d'une indemnité égale à la valeur de l'immeuble.

- **Quelle est la procédure pour que la commune devienne propriétaire ?**

- A l'issue d'une enquête permettant de s'assurer que le bien qu'elle se propose d'appréhender est effectivement sans maître, la commune doit déterminer la procédure à mettre en œuvre pour incorporer le bien dans son domaine.
- S'il s'agit d'un bien issu d'une succession : aucune formalité particulière n'est requise. Mais pour éviter toute difficulté ultérieure, les collectivités ont intérêt à prendre une délibération permettant de formaliser cette acquisition.
- S'il s'agit d'un bien dont le propriétaire n'est pas connu, trois actes doivent intervenir :
 - un premier arrêté du maire constatant la réunion des conditions d'un bien présumé sans maître ;
 - une délibération du conseil municipal (avant l'écoulement d'un délai de six mois depuis le premier arrêté) ;
 - un arrêté constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune. Le caractère définitif de cet arrêté s'opposera à toute action postérieure à l'expiration des délais de recours contre l'arrêté. Toutefois, il est nécessaire que l'ensemble des mesures de publicité (et notamment la notification de l'arrêté au propriétaire) ait été accompli pour que le délai de recours commence à courir.
- A l'issue de la procédure, si le bien incorpore le domaine communal, les règles propres à la publicité foncière impliquent le dépôt de pièces auprès du conservateur des hypothèques.
- Les communes ont pris l'habitude, pour ce dépôt, de solliciter leur notaire.

A savoir

Les situations sont souvent complexes et très proches les unes des autres. Les différentes procédures répondent à une parfaite connaissance du droit des successions.

De plus, votre notaire sera souvent le seul à connaître la situation matérielle et juridique de l'immeuble. Il pourra vous conseiller et vous orienter vers la solution adaptée.

Un peu de civisme...

VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

DÉFINITION VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

La commune de MÉRINCHAL gère un réseau de voirie communale et de chemins ruraux important.

Ceux-ci constituent bien entendu des dépenses lourdes mais nécessaires qui permettent à chacun de se déplacer dans les différents secteurs de la commune.

La voirie communale est répartie en plusieurs catégories :

- Les voies communales classées (à caractère de route, de rue et de place) : L'article L 141-1 du code de la voirie routière définit que « les voies qui font partie du domaine public routier communal sont dénommées voies communales ». Une voie communale est une voie affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement par délibération du conseil municipal. Elle fait partie du domaine public communal et du fait de cette appartenance, elle est inaliénable (ne peut être cédée) et imprescriptible (elle a un caractère éternel, immuable). Elle bénéficie par ailleurs d'une protection juridique renforcée. Il convient de préciser que le domaine public routier est non seulement constitué des voies communales mais également de leurs dépendances telles que les trottoirs, fossés, caniveaux, talus, remblais, murs de soutènement... présumés appartenir à la commune à défaut de preuve contraire.

- Les chemins ruraux : En vertu de l'article L 161-1 du code rural, « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune ». Il ressort des dispositions du Code rural et de la jurisprudence ultérieure, qu'un chemin rural, pour être qualifié de tel, doit répondre aux quatre conditions suivantes :

- non classement en tant que voie communale,
- présomption d'affectation à l'usage du public (usage ou inscription au cadastre),
- présomption d'appartenance à la commune (art. L 161-3 du Code rural : en cas de contestation, il appartient aux riverains qui se prétendent propriétaires d'en apporter la preuve),
- localisation hors zone urbaine.

DÉGRADATION ET DÉTÉRIORATION DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES

La Commune subit régulièrement des dégradations de voies communales ou de chemins ruraux. Suite aux dommages causés aux voies publiques dans le cadre de certaines opérations de débardage ou travaux agricoles, certains maires sont amenés à prendre des arrêtés municipaux réglementant ces opérations. Le passage régulier ou ponctuel de véhicules sur les chemins ruraux et voies communales peut parfois provoquer des dégâts importants et nous invitons les personnes à faire preuve de civilité et à déclarer les sinistres en Mairie.

La municipalité informe la population que ces faits sont répréhensibles et susceptibles de condamnations pour les auteurs. La commune peut porter plainte pour dégradation volontaire de biens d'utilité publique.

La **détérioration ou dégradation des chemins ruraux et voies communales** est régie par les articles L. 141-9 du code de la voirie routière pour les voies communales et l'article L. 161-8 du code rural et de la pêche maritime pour les chemins ruraux.

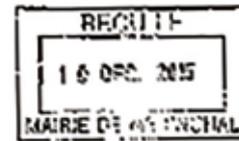
La commune n'a pas d'obligation d'entretien des chemins ruraux. En revanche pour les voies communales, l'entretien est une dépense obligatoire pour la commune. En revanche, si des exploitants détériorent les voies communales, la commune pourra mettre à la charge de ces personnes des contributions spéciales. Ces principes de contributions spéciales, prévues à l'article L.141-9 du Code de voirie routière sont valables pour les voies communales et pour les chemins ruraux.

Celui-ci précise que « *Toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de toute autre entreprise, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée. Ces contributions peuvent être acquittées en argent ou en prestation en nature et faire l'objet d'un abonnement. A défaut d'accord amiable, elles sont fixées annuellement sur la demande des communes par les tribunaux administratifs, après expertise, et recouvrées comme en matière d'impôts directs.* »



Commission voirie

Mme Ventenat,
Maire de Mérinchal,



Nous tenions à vous dire un grand bravo pour l'action de Mérinchal pour le Téléthon 2015.

Avec 17 ou 18 associations, votre commune à été incapable d'organiser la moindre manifestation, contrairement à beaucoup de plus petits villages des alentours.

C'est une honte, et vous et votre conseil, en portez obligatoirement la responsabilité.

J'espère que vous saurez vous en souvenir au moment des affectations de subventions au " dites associations " pour l'année prochaine.

Pour cette année 2015, la palme de l'incompétence dans la catégorie " Solidarité " est accordé à l'unanimité à votre commune.

Liberté, Égalité, Fraternité

Réponse à la lettre anonyme reçue en mairie le 10 décembre 2015

Nous sommes heureux à Mérinchal de compter de très nombreuses associations, c'est une preuve de dynamisme. Les associations sont constituées de bénévoles qui prennent du temps sur leurs loisirs pour animer la commune, qu'elles en soient remerciées !

Il peut arriver, et c'est humain, que certaines actions soient annulées pour une raison ou pour une autre. Dans le cas présent, s'il y a eu une honte, c'est que certains individus ou groupes d'individus puissent encore au XXIème siècle envoyer des lettres anonymes pour s'exprimer. C'est la palme de la lâcheté.

Nous avons commémoré cette année les 72èmes anniversaires des massacres de Manérol (Dontreix) et de Roussines (Chard). Trente-sept maquisards, souvent jeunes, ont été pour la plupart lâchement assassinés parce qu'ils avaient été dénoncés à la Milice ou aux nazis, certainement par des lettres anonymes.

Qu'un individu ou un groupe d'individus puisse terminer un tel courrier par « Liberté, Egalité, Fraternité » est une insulte à notre pays et à toutes les valeurs de démocratie et d'humanité qu'il incarne.

Pour mémoire défaillante, une association locale, à savoir le Foyer Rural, a participé au Téléthon à La Mazière aux Bonshommes qui avait récolté la somme de 1 245 €.



Informations Diverses

Liste des activités hebdomadaires sur la commune

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<p>19H : Cours d' Allemand niveau 2</p> <p>20H : Cours d' Allemand niveau 1</p>	<p>18H : Gym douce</p> <p>19H : Gym tonique</p>	<p>14H : Jeux de société</p> <p>19H : Entraînement de foot (masculin)</p>	<p>14H : Marche</p> <p>16H45 : Danse enfants (petits)</p> <p>17H45 : Danse enfants (grands)</p> <p>19H15 – 20H15 : Danse de salon (adultes)</p>	<p>18H30 : Atelier-théâtre</p> <p>19H30 : Entraînement de foot (masculin et féminin)</p>	<p>10H – 12H : Ouverture de la bibliothèque municipale</p> <p>15H30: Match de foot féminin</p>	<p>10H – 12H : Entraînement de pétanque</p> <p>15H00 : Match(s) de foot masculin</p>

Renseignements :

Comité franco-allemand

Club des sources du Cher

Club de pétanque

M'Tonic (anciennement Foyer Rural)

U.S.S. Mérinchal

Théâtre Qu'on Braille

Ou auprès de la Mairie de Mérinchal

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous vous rappelons depuis décembre 2015 que le site de la commune est à votre disposition : www.merinchal.fr

RÉSERVATIONS DES GITES

La réservation des gîtes du château peut s'effectuer directement en ligne sur le site www.clevacances.com
Ou en contactant le secrétariat de mairie au 05.55.67.20.19

LOGEMENTS

La mairie tient régulièrement à jour les locations des logements de la commune. Aussi, si vous êtes propriétaires, vous pouvez informer le secrétariat de tout changement concernant ces locations. Nous ne manquerons pas de donner vos coordonnées en cas de demandes de futurs locataires.

INSCRIPTION ECOLE

Pour toute inscription à l'école maternelle ou primaire, il convient de vous rendre au secrétariat avec :

- Votre livret de famille,
- carnet de santé,
- certificat de radiation si votre enfant était au préalable inscrit dans une autre école.

RELAIS POLE EMPLOI

Un nouvel accueil pour plus de services personnalisés.

En s'inscrivant sur www.pole-emploi.fr le demandeur d'emploi est plus rapidement pris en charge. Le suivi démarre dans les deux semaines suivant son inscription avec pour seul objectif un accès ou un retour plus rapide à l'emploi.

Des bénéfices pour les demandeurs d'emplois :

- * une relation personnalisée,
- * un accompagnement plus rapide,
- * un seul et même conseiller pour les allocations

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter la référente Pole Emploi :

Odile LABAS pour la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois

Au 07-87-64-57-05 pour un rendez-vous.

Les rendez-vous seront pris les mardis et jeudis après-midis de 14h à 17h.

DON DU SANG

Chaque année un million de malades sont soignés grâce aux dons du sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins.

L'établissement Français du Sang vous invite deux fois par an sur notre commune, à l'ancienne cantine 6 rue du château de la Mothe, à venir donner votre sang et compte sur vous dans le courant du mois de **janvier** et **juillet**.

NOUVEAUX HORAIRES OUVERTURE BUVETTE DES BALS SUITE ARRETE PREFECTORAL

L'arrêté n°2016098-11 du 7 avril 2016 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Creuse, stipule notamment :

Article 10 :

Les régimes d'autorisation de débits de boisson temporaires sont régis par les articles L 3334-1, L 3334-2 et L 3335-4 du code de la santé publique. [...]

Article 11 :

Pour le département de la Creuse, les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons temporaires sont fixées comme suit :

Ouverture : 5heures ;

Fermeture : 2heures du matin.

L'obligation de respecter l'amplitude de 3heures avant réouverture devra être respectée.

Article 12 :

« Débit de boissons temporaires ayant pour objet l'exploitation d'une piste de danse

Les maires peuvent accorder, par arrêté après avis conforme du Préfet, des dérogations d'ouverture tardive exceptionnelle jusqu'à 4heures du matin pour les débits de boissons temporaires ayant pour objet l'exploitation d'une piste de danse (discothèque, dancings...) Dans cette hypothèse, la vente de boissons alcooliques n'est plus autorisée pendant l'heure précédent la fermeture.

Les maires transmettent à la préfecture une copie de l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture exceptionnelle ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie. »

Pour les associations loi 1901 (pour les manifestations publiques qu'elles organisent) article L 3334-2 al 2 du CSP : au maximum **5 autorisations par an et par association** pour les boissons de groupes 1 et 3 sur autorisation du maire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Deux horloges régulent depuis cet hiver l'éclairage public. Désormais l'éclairage sera coupé les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 23h00 à 6h00. En revanche les vendredis et samedis, l'éclairage public fonctionnera toute la nuit. Exception faite pour l'entreprise Vitanutrition pour laquelle l'éclairage fonctionne à partir de 5h00 du matin.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Les travaux sur l'antenne au Montbabut ont été effectués pour BOUYGUES et SFR pour une meilleure qualité du réseau.

CHEMINS DE RANDONNÉES

Il en existe trois sur notre commune :

- 'A la découverte du Montaurat', parcours de 1 km,
- 'Par Monts et par Vergne' parcours de 17 km,
- 'GrosBois' parcours de 19 km.

Des fiches randonnées sont à votre disposition à l'accueil touristique ainsi qu'au secrétariat de mairie (1 € pièce). N'hésitez pas à venir vous renseigner !



CONCOURS MOTS CROISÉS BM 2015

Trois personnes ont participé et trouvé les mots croisés du bulletin municipal 2015 :

- Bernard CHEVALIER
- Florie LABAS
- Loïc SAPIN

Par tirage au sort, Florie LABAS a été désignée comme gagnante et recevra le cadeau surprise offert par la Municipalité.



RÉCOLTEZ VOS BOUCHONS !

L'association parrainée par Jean-Marie BIGARD récupère vos bouchons pour :

- acheter du matériel pour sportifs handicapés
- améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap
- aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle

Les bouchons ACCEPTES sont :

- ▶ Les bouchons alimentaires : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ▶ Les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ▶ Les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- ▶ Les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche...
- ▶ Les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...
- ▶ Divers : les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier.

Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévée, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre. Collecte au VIVAL à MÉRINCHAL.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- ▶ Les bouchons de produits chimiques hautement toxiques
- ▶ Les bouchons de sécurité : détergents...
- ▶ Les bouchons de médicaments



La Maison de Santé inaugurée

par le Préfet Philippe CHOPIN

Le projet phare de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois a concrétisé les besoins des aînés du secteur qui avaient été recensés par une enquête de la MSA.

L'inauguration de sa salle de convivialité et de la Maison de Santé construite dans son prolongement a permis à Marie-Françoise Ventenat de faire le bilan de deux années d'existence de « ce lieu privilégié destiné à accueillir les aînés en situation de semi-dépendance et conçu de façon à les intégrer à la vie de la commune tout en évitant parfois un déracinement forcé ».

Rester libre mais éviter la solitude

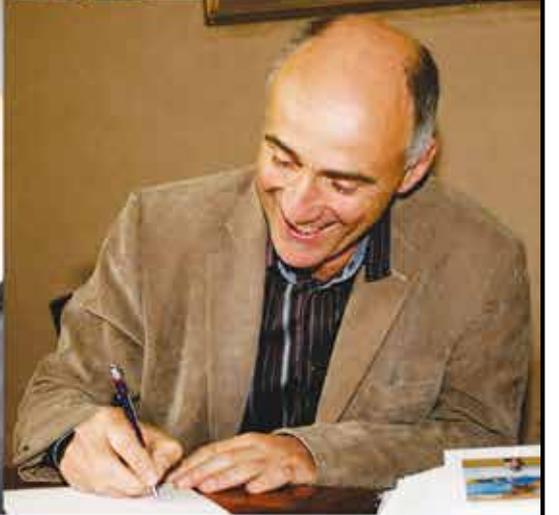
Les Petites Unités de Vie (PUV) forment un petit village à l'intérieur du bourg des sources du Cher où les nouveaux habitants bénéficient de la proximité du médecin et des infirmières mais aussi de la pharmacie, de la Poste et des commerces. Depuis deux ans, Marie-Françoise Ventenat œuvre pour qu'un lien intergénérationnel se mette en place avec les élèves de l'école communale et avec le Roul'doudou, le Club des Aînés de la Source du Cher étant également ouvert aux membres les plus anciens.

Lors de l'inauguration fin avril 2015, Marie-Françoise Ventenat a donné la parole à Marie-Antoinette Angiolini, locataire d'un logement des PUV depuis deux ans, pour qu'elle traduise son ressenti.

« Je suis arrivée lorsque les petites villas ont ouvert, elles sont très pratiques et confortables, tout est de plain-pied, l'intérieur est aménagé pour faciliter la vie de tous les jours. Pour moi, ce fut un grand changement. J'ai pu retrouver une ancienne voisine et rencontrer de nouvelles personnes qui sont devenus des amis. »

Marie-Antoinette évoque aussi les bons moments passés à jouer dans la salle de convivialité et la pratique de la gym « A 80 ans, qui aurait cru cela ! Nous faisons aussi des promenades dans le parc du château de la Mothe. Ces activités facilitent le lien social et les échanges entre nous. C'est un endroit où l'on se sent bien. »

Pas rancunière pour deux sous, Marie-Antoinette Angiolini, car elle avait essuyé les plâtres en restant privée d'électricité tout un week-end. Les élus du Haut Pays Marchois ont depuis recadré les choses et les Petites Unités de Vie chantent désormais leur bonheur de vivre.



Planning des Manifestations

Octobre

- **Samedi 8 octobre** : Apéro Concert, organisé par les Békanes de Mérinch'
- **Dimanche 16 octobre** : Loto organisé par Le Club des Aînés,
- **Du samedi 22 au dimanche 30 octobre : Les Automnales par les Amis du Château de la Mothe**
Exposition du 23 au 30 octobre.
 - **Samedi 22 octobre** : Concert, organisé par les Amis du Château de la Mothe,
 - **Samedi 29 octobre** : Soirée animée par Philippe QUIGNON-RICHARD sur la participation des hommes de MÉRINCHAL à la guerre 14-18, organisé par les Amis du Château de la Mothe.

Novembre

- **Samedi 5 novembre** :
Théâtre organisé par le Foyer Rural
- **Samedi 19 et dimanche 20 novembre** :
Opération Petits Déjeuners organisée par l'Association Trisomie 21

Décembre

- **Samedi 3 décembre** : Téléthon, organisé par le Comité des Fêtes,
- **Samedi 10 décembre** : Marché de Noël, organisé par le Comité de Jumelage Franco-Allemand

Année 2017 Manifestations habituelles

(Sous réserve de leur maintien ou de modification dates)

Janvier

- **Samedi 21 Janvier** : concours de belote organisé par le Club des Jeunes

Février

- **Samedi 4 février** : Repas, organisé par l'Association des Parents d'Elèves
- **Dimanche 26 février** : Concours de belote, organisé par le Club des Aînés

Mars

- **Samedi 11 mars** : Théâtre, organisé par le Club des Jeunes
- **Samedi 18 mars** : Chasse à courre, organisée par l'A.C.C.A
- **Dimanche 19 mars** : Concours de belote, organisé par le Comité des Fêtes

Avril

- **Samedi 1 avril** : Choucroute, organisée par le Comité de Jumelage Franco-Allemand
- **Samedi 8 avril** : Loto, organisé par l'Association des Parents d'Elèves
- **Samedi 15 avril** : Bal organisé par le Club des Jeunes

Fin Avril –Début mai :

- 8^{ème} rencontre d'art contemporain organisé par les amis du château de La Mothe

Mai

- **Samedi 13 mai** : Bal, organisé par le Comité des Fêtes
- **Dimanche 14 mai** : Repas organisé par le Club des aînés
- **Vendredi 26 et samedi 27 mai** : Stage d'art floral organisé par les Amis du Château de La Mothe
- **Dimanche 28 mai** : Les Floréales organisées par les Amis du Château de La Mothe

Juin

- **Samedi 3 juin** : Concours de pétanque, organisé par l'A.C.C.A
- **Samedi 24 juin** : Fête du Montaurat, organisé par les Amis du Montaurat
- **Du vendredi 30 juin au lundi 3 juillet** :

Fête Patronale organisée par le Comité des Fêtes en coopération avec les associations de la Commune.

Juillet

- **Dimanche 23 juillet** : Vide Grenier organisé par le Club des Jeunes

Août

- **Début Août** : Exposition d'été organisée par les Amis du Château de La Mothe
- **Samedi 5 Août** : Concours de pétanque, organisé par le Club des Jeunes
Bal organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Septembre

- **Samedi 9 septembre** : Bal de la Bière, organisé par le Comité de Fêtes

Océan, plage, char à voile... dépaysement réussi pour les écoliers de Mérinchal

Les élèves de l'école élémentaire se sont rendus en classe de découverte à Saint-Palais sur Mer du 30 mai au 3 juin 2016. Durant ce séjour, ils n'ont pas eu le temps de s'ennuyer : le programme, sans être surchargé, était bien rythmé. Grâce aux différentes visites et aux sorties en milieu marin, les enfants ont pu acquérir de nombreuses connaissances sur l'activité humaine, la faune et la flore du bord de mer. L'activité char à voile a été très appréciée par l'ensemble des élèves du cycle 3 et la visite de la ferme aquacole avec dégustation de sel et autres plantes sauvages a également remporté un franc succès. Toutes les sorties étaient enrichissantes et les élèves sont revenus enchantés de leur classe de découverte.

Merci aux parents pour leur confiance, leur participation financière et un grand merci également aux collectivités, entreprises, associations et autres généreux donateurs qui nous ont aidés à concrétiser ce projet.

Enfin, nous remercions tout particulièrement notre commune qui nous a attribué une subvention exceptionnelle et qui a mis le personnel municipal à notre disposition durant ce séjour.



L'équipe éducative de l'école élémentaire

Les Amis du Montaurat

Comme chaque année, les Amis du Montaurat ont fêté la Saint-Jean. Au cours de l'après-midi, les plus curieux et les plus courageux sont partis à la chasse au trésor sur les traces du Prince Noir (Edouard, prince de Galles). En effet, en 1357, le secteur du Montaurat fut le témoin de la Guerre de Cent Ans. Les Anglais, qui revenaient de prendre la forteresse de Sermur passèrent par le Montaurat. Ils établirent ensuite leur campement au Puy de la Garde, près de La Mazière-aux-Bonshommes, pour surveiller le château du Cherbaudy. Le seigneur du lieu, se voyant cerné de toutes parts, prévint les châtelains des environs qui vinrent lui prêter main forte en passant par Létrade et Veychard pour prendre les Anglais à rebours. Or, ces derniers, installés sur une hauteur (789 m), les virent arriver et partirent à leur rencontre. Il s'en suivit un grand affrontement qui se déroula au lieu-dit « La Croix de la Bataille ». Les combats furent si meurtriers que la rivière « La Ruelle », toute proche, en était rouge de sang. Dans l'après-midi, les Anglais reçurent le renfort de leurs troupes qui assiégeaient Crocq. Les Français, inférieurs en nombre, subirent de lourdes pertes et ne purent plus contenir les Anglais. Ils se replièrent sur une butte près du Montaurat où les combats se poursuivirent jusqu'en fin de soirée. Ils furent obligés de déposer les armes sur place. Depuis lors, ce lieu fut appelé « Puy Ferret » tant il était couvert de flèches, de lances et de piques.

Après cette page d'histoire, la fête s'est poursuivie par le repas et le feu de la Saint Jean et s'est terminée fort tard dans la nuit sur la piste de danse. De nouveaux projets sont en gestation sur notre village, notamment l'aménagement de la butte du Pieu avec la mise en valeur du site et de la vue imprenable sur le pays creusois et les volcans d'Auvergne. Nous aurons l'occasion de vous en reparler.

En attendant, n'hésitez pas à venir voir le jardin palette que nous avons réalisé pour Les Floréales et qui est exposé dans le four à pain du village (entrée libre).

Pour nous contacter : LES AMIS DU MONTAURAT Le Montaurat
23420 MÉRINCHAL

Mail : lesamisduMontaurat@gmail.com



Saint-Jean

Association des parents d'Élèves

Nouvelle composition du bureau :

MARQUE Nathalie, Présidente

FRADET Fabien, Vice-Président

DEVESIER Caroline, Trésorière

TIRADON Nathalie, Trésorière Adjointe



BARON Karine, Secrétaire

POEUF Sandrine, Secrétaire Adjointe



Comme vous pouvez le constater, il y a du nouveau dans le bureau. En effet, Fabien FRADET succède à Christian ROUSSEL et Karine BARON à Roland DESGRANGES. Occasion de leur souhaiter la bienvenue, les féliciter et les remercier de s'investir déjà comme ils le font.

Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement Christian d'avoir débuté la nouvelle APE avec moi et fait partie de l'aventure durant plus de dix ans. Vice-président avec une épaule solide sur laquelle je pouvais m'appuyer et sur laquelle je pouvais compter, et ce n'est pas sans émotion que nous t'avons laissé céder ta place.

Un grand merci aussi à Roland d'avoir tenu le rôle de secrétaire et aussi de « super cuistot » !!!

Mais nouveau bureau = nouvelle aventure !!!

Lors de nos réunions, nous avons constaté la venue de nouveaux parents prêts à donner un peu de leur temps et nous les remercions vivement.

Nos manifestations :

* Visite du Père Noël aux écoles élémentaire et maternelle.



Le Père Noël est venu chercher les enfants de l'école maternelle dans leur cour pendant que ceux de l'école élémentaire, en récréation, le voyaient arriver dans sa calèche.

Les enfants trépignaient d'impatience de découvrir leurs cadeaux. Ensuite, tout le monde s'est rendu au Château pour offrir au Père Noël : des dessins et des chansons.

Une fois encore le Père Noël a mis à disposition sa calèche afin que tous les enfants puissent faire un petit tour dans la cour du Château.

L'après-midi s'est terminé par un excellent goûter confectionné par les enfants et leurs enseignantes.



* **Repas costumé.**

Tout le monde l'attend avec impatience et vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir y participer et l'équipe de l'APE vous remercie chaleureusement mais malgré notre bonne volonté, nous avons été obligé de refuser des inscriptions et nous en sommes vraiment désolés, nos sincères excuses à ceux que nous n'avons pas pu recevoir.

* **Loto**

Cette année, nous avons décidé d'organiser un loto, car l'initiative de la tombola commençait à s'essouffler. Et quelle bonne idée !! Salle comble.

Un grand merci aux parents, aux commerçants ainsi qu'à la municipalité pour les très beaux lots ou paniers garnis offerts pour l'occasion.

Cela nous a permis de proposer des lignes et cartes variées en cadeaux.

Nous sommes aussi ravis que le gros lot, qui était **deux tours en montgolfière au-dessus des volcans d'Auvergne**, soit gagné par une habitante de Mérinchal.

Nos participations aux activités des deux écoles :

* **Subventions pour Noël** : 450 € à l'école élémentaire et 350 € à l'école maternelle soit 800 €.

* **Calèche du Père Noël** : 200 €

* **Subvention exceptionnelle** : 1410 € (soit 30 € par enfant) à l'école élémentaire pour la classe de découvertes à Saint Palais sur Mer

* **Subvention ordinaire** : 315 € (soit 15 € par enfant) pour le voyage scolaire de l'école maternelle au Puy-de-Dôme

L'APE vous remercie sincèrement pour votre aide et soutien précieux.

Un grand merci à la municipalité pour son soutien moral et financier.

MERCI A TOUTES ET TOUS POUR VOS/NOS ENFANTS !!!!

A TRÈS BIENTÔT !!!!

**La Présidente,
Nathalie MARQUE**

Club des Sources du Cher

L'année 2016 a débuté par la nomination d'un nouveau président.
Mr Philippe LEBAYLE succède à Mme Claude GARRET qui s'est dévouée à notre association inlassablement durant de nombreuses années.

Le nouveau bureau est composé de :

Président : Philippe LEBAYLE

Présidente adjointe : Michèle DUTHEIL

Secrétaire : Janine PARRAIN

Secrétaire adjointe : Jeanine ROBERT

Trésorière : Mauricette BOURDEAU

Trésorière adjointe : Marie-Laure JAY-MILLE

Les anciennes activités sont reconduites :

- Jeux et goûters le 1er mercredi de chaque mois
- Confection de fleurs les autres mercredis pour la réalisation de chars pour la fête patronale. En ce qui concerne l'exercice 2016 = 16000 fleurs créées par les petites mains « arthrosiques ».

- Soirées galettes et crêpes

Auxquelles se sont ajoutées :

- Découverte du patrimoine de notre commune
- Randonnée pédestre
- Initiation à l'informatique

Nous avons eu un franc succès avec notre concours de belote (56 équipes).

Intervention de la gendarmerie de Guéret pour une sensibilisation à la sécurité des biens et des personnes.

Un pique-nique s'est déroulé dans la grande convivialité le 11 juin.

A notre agenda du second semestre, il est prévu :

- Un voyage à St Victor sur Loire le 3 septembre
- Une soirée paella le 1er octobre
- Sensibilisation à la sécurité routière le 13 octobre
- Loto le 16 octobre
- Gâteaux anniversaires le 2 novembre

- Repas de fin d'année le 27 novembre

Après toutes ces perspectives, nous ne pouvons qu'avoir une pensée émue à l'égard de notre ami Roger BOURDEAU, parti trop brutalement, nous lui rendons hommage pour son engagement au sein du club et pour son amabilité.

Le club participe en collaboration avec le comité des fêtes à la journée du Téléthon. Nous vous invitons à venir nous rejoindre, participer à nos activités et nous permettre de les diversifier, de 37 adhérents nous sommes passés à 52.

Rendez-vous à partir du mercredi 7 septembre au Château de la Mothe à 14 heures, vous serez les bienvenus.

Le président



Sensibilisation à la Sécurité des biens et des personnes avec la gendarmerie de GUERET



Réalisation de fleurs pour la fête patronale

Jean-Pierre DEMENEIX a passé le flambeau à Mickaël COSTE

88 ans presque jour pour jour après sa création, le corps de sapeurs-pompiers des sources du Cher a accueilli son 6^{ème} chef de centre. La passation de commandement entre le capitaine Jean-Pierre Demeneix et le lieutenant Mickaël Coste s'est tenue le samedi 23 janvier à 10 heures, place du Marché. Présidé par le Préfet de la Creuse, Philippe Chopin, cette manifestation a réuni des représentants de l'ensemble des corps départementaux. La population de l'Est creusois est également venue rendre hommage à ces bénévoles qui s'investissent au quotidien avec courage et abnégation et qui sont un des rouages essentiels de la vie des campagnes, un des derniers solides remparts de la ruralité.

Cinq chefs de centre en 88 ans

C'est par l'arrêté préfectoral du 12 janvier 1928 et par la délibération du conseil d'administration du 28 janvier de cette même année que le centre de secours de Mérinchal a officiellement pris ses fonctions sous le commandement du sous-lieutenant René Gigot. Henry Barrère prendra le relais le 13 février 1942 remplacé par Joseph Mallaure le 21 septembre 1943. Alfred Ben Moussi assurera cette mission à partir du 13 avril 1965. Le sous-lieutenant Jean-Pierre Demeneix a pris ses fonctions de chef de corps le 27 août 1989, promu capitaine le 1^{er} juillet 2005, il les a quittées le 23 janvier dernier.

Un changement dans la continuité

Au fil du temps, les soldats du feu sont peu à peu descendus de leur échelle pour apprendre à manier le brancard et à gérer le secours à personne. Depuis sa prise de commandement, Jean-Pierre Demeneix a été l'homme de cette mutation et de cette nouvelle polyvalence grâce à un gros travail de formation. Mickaël Coste fait partie de cette équipe efficace et motivée qu'il a intégrée à 17 ans le 1^{er} juillet 1995. Il a reçu son diplôme d'officier et ses galons de lieutenant en décembre 2013 à la suite d'une formation d'un mois effectué à l'Ecole Nationale des Sapeurs-Pompiers d'Aix en Provence.

Plusieurs centaines de pompiers de la Creuse mais aussi du Puy de Dôme voisin étaient présents afin de saluer Jean-Pierre Demeneix pour l'ensemble de sa carrière et pour encourager Mickaël Coste qui devra sans aucun doute gérer d'autres missions.

Info plus :

Cette passation s'est déroulée notamment en présence de Philippe Chopin, Préfet de la Creuse, Bertrand Labar, Conseiller Départemental et Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, du Colonel Frédéric Delcroix, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Chef du Corps Départemental et de Marie-Françoise Ventenat, Maire de Mérinchal, qui a prononcé le discours qui suit :

« La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est empreinte de solennité et d'émotion car il s'agit à la fois d'honorer le Capitaine Jean-Pierre Demeneix pour son engagement au commandement de notre Centre de Secours et d'accueillir et féliciter le Lieutenant Mickaël Coste pour sa nomination à ce poste de commandement de notre centre de secours.

Après des années de services rendus à notre commune sonne l'heure d'un repos justement mérité pour le Capitaine Jean-Pierre Demeneix. Après des années de responsabilités et d'engagement au service des autres, disposer enfin du temps pour revenir à soi et aux siens est autant une nécessité qu'un dû.

Secours et protection des personnes, des biens, de l'environnement, la liste de tous ces domaines d'intervention est longue et s'est allongée au fil des années, durant 27 ans, Jean-Pierre s'est toujours adapté. Passionné, il l'a été depuis son plus jeune âge, et ensuite est née une véritable vocation.

Jean-Pierre est né en février 1955 à Mérinchal. Il a usé ses fonds de culottes sur les bancs de nos écoles, est rentré en 6^{ème} au lycée Eugène Jamot d'Aubusson et en ressort en Terminale avec un bac D en poche. Deux années en fac de Sciences Eco à Clermont-Ferrand, après avoir goûté aux plaisirs de la vie étudiante, retour aux sources du Cher en 79 où il retrouve les plaisirs de la campagne avec une préférence marquée pour le pays de Mainsat-Evaux car Jean-Pierre aime la nature, la petite route de La Forêt et surtout la jeune enseignante de Mainsat, Etiennette.

Mariage en 79, en 81 Thomas pointe le bout de son nez et, en 84, Emilie. En parallèle, il travaille dans l'entreprise familiale avec Marcel et Marie-Thérèse. Du paquet de cigarettes, aux journaux, des graines de cornichons à la semence, le maître mot dans la famille est avant tout le service aux clients auquel vient s'ajouter souvent la petite anecdote et l'humour de Marcel.

Ce monde dans lequel il a évolué n'est pas étranger à son engagement et à son dévouement à l'Autre, ça faisait partie de son éducation. Avec un grand sens de devoir, avec attention et gentillesse, nombreux sont ceux qu'il a secourus. Il savait et comprenait aussi qu'un appel pouvait quelquefois cacher une détresse, une solitude.

A plusieurs reprises, je l'ai sollicité pour me venir en aide dans la gestion de situations délicates et parfois empreinte de beaucoup de tristesse et de peine. Enfin, je crois pouvoir dire que nous partageons cette valeur qu'est l'amitié. »



Sainte Barbe 2015







LE CLUB DES JEUNES



Fort de sa quarantaine de membres et revigoré par l'arrivée de nouveaux adhérents, le Club des Jeunes de Mérinchal a proposé cette année une dizaine de manifestations :



Noël du Club des Jeunes: Pour la 2ème année consécutive les membres de l'association se sont réunis au Château de la Mothe pour s'échanger de petits cadeaux autour d'une raclette histoire de bien commencer cette nouvelle année!



Concours de Belote: Une trentaine d'équipes a une nouvelle fois répondu présente pour "jouer à la carte" le 30 janvier dernier au Château de la Mothe

[Rendez-vous le Samedi 21 Janvier 2017!!!](#)



Soirée Théâtre: Le 12 mars dernier 55 personnes sont venues applaudir les Compagnons de la Rozeille au Château de la Mothe.



Bal de Pâques: Le nouveau rendez-vous de 2016 fut une réussite grâce à une ambiance conviviale et à ses 250 entrées

[Rendez-vous donc le Samedi 15 avril 2017 !!!](#)



Sortie au parc d'attraction le PAL: Une météo parfaite, de chics attractions, une équipe de choc et en prime un chauffeur improvisant une visite touristique de la commune: que demander de plus!



Fête Patronale: Après le fiasco de ses deux bals, le Club des Jeunes s'est joint aux autres associations de Mérinchal pour le défilé dominical. Dimanche soir, Euro de Football oblige, l'association a retransmis le match France - Islande devant une salle des expos remplie!



Barbecue du Club des Jeunes: Les membres de l'association se sont retrouvés le soir du 13 juillet autour d'un barbecue puis ont grimpé dans un car direction "la fête de l'Etang Neuf" pour poursuivre la soirée!



Vide-Grenier: Sous un soleil radieux et avec 33 exposants, le Vide-grenier de cette année fut un beau succès! Nouveauté de l'année: les jeux inter-associations ont été remportés par l'USSM mais il leur faudra redoubler d'effort pour conserver leur titre l'an prochain!

[Rendez-vous Dimanche 23 Juillet 2017, Place du Marché!!!](#)



Concours de Pétanque: Avec 42 équipes et un soleil radieux le concours de pétanque du Club des Jeunes s'est cette année encore parfaitement déroulé. Cette journée festive s'est conclu par le bal en plein air de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

[Rendez-vous Samedi 5 août 2017, au Stade Pierre Ventenat!!!](#)



Suite à l'Assemblée Générale du 27 mars 2016
un nouveau bureau a vu le jour:

Co-présidents : Nicolas Gorse et
Clarisse Peyraud

Vice-présidente : Florie Labas

Secrétaire : Lucie Allochon

Vice-Secrétaire : Stéphanie Novais

Trésorière : Vanessa Magnier

Vice-Trésorier : Alexandre Labas

Membres actifs :

Baptiste Chassagne, Jérémy Laporte, Mathieu Corde,
David Bousageon, Julien Villetelle, Alexandra Perrin,
Elodie Gardon, Vincent Reine, Thomas Ternat



M'TONIC



Le FOYER RURAL de Mérinchal s'appelle désormais pour plus de modernité et de dynamisme M'TONIC.

Son bureau est le suivant

Présidente : MONTMANEIX Sylvie
Vice Présidente : CLEMENT Mireille

Secrétaire : GEAIX Geneviève
Secrétaire Adjointe : VERNE Margaux

Trésorière : GILBERT Marie-Paule
Trésorière Adjointe : DESGRANGES Aude



MEMBRES ACTIFS :

- DEMENEIX Etienne
- JAMBU Peggy
- BASCOULERGUE Nadège
- LAGORSSE Sylvie
- PERRIER Josiane
- GARRET Claudine
- SIMONET Solange
- PASSELAIGUE Elisabeth

Le traditionnel gala de danse s'est déroulé le VENDREDI 17 JUIN 2016. La qualité du spectacle et les progrès réalisés par les jeunes danseurs ont permis d'assister à un gala de grande qualité très apprécié par le public présent.

Les activités proposées par M' TONIC sont les suivantes :

COURS DE GYM

TOUS LES MARDIS SOIRS : 1^{ère} séance à 18 H 00 - 2^{ème} séance à 19 H 00 (de septembre à fin juin)

2 séances de découverte gratuites



Pour tout renseignement ☎ 06-68-71-11-73 ou ☎ 06-47-12-09-05

COURS DE DANSE

COURS DE DANSE ENFANTS à partir de 4 ans : Le Jeudi soir à 17 H 00

COURS ADULTES : Le Jeudi soir à 19 H 30

Pour tout renseignement : ☎ 06-78-86-90-42

MARCHE

TOUS LES JEUDIS à partir de 14 H (rendez-vous au château de la Mothe)

NOUVELLES ACTIVITES PREVUES

- ☛ Pâtisserie
- ☛ Piscine (Aquabike)
- ☛ Théâtre
- ☛ Rencontres avec d'autres clubs et associations

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

POUR PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE !!!!!



Expérience en appartement au mois de février, à tour de rôle les jeunes ont confectionné le repas et invité leurs camarades à le déguster. Il y a eu également des moments de détente.....



Toujours porteuse de convivialité pour l'association et pour les bénévoles, l'action des « petits déjeuners » aura lieu le dimanche 20 novembre.

A très bientôt !

Amicalement,

L'Equipe de Trisomie 21 Creuse



Amicale des Sapeurs-Pompiers

Cette année encore aura été riche en émotions.

Tout d'abord, lors de l'inauguration de la stèle érigée en mémoire de nos camarades disparus, à l'occasion de notre Sainte Barbe.

Que de bons moments passés tous ensemble notamment lors de la passation de commandement qui a eu lieu le 23 Janvier.

Le capitaine Jean-Pierre DEMENEIX a cédé sa place de chef de centre au Lieutenant Mickaël COSTE. Jean-Pierre reste en activité au sein des pompiers. Nous avons le plaisir de le compter parmi nous dans le bureau de l'amicale.

Nous tenons tout particulièrement à le remercier pour toutes ces années passées à la tête de la caserne pour tous les sacrifices qu'il a faits et pour ceux qu'il fait encore aujourd'hui en s'impliquant toujours autant pour le centre.

Félicitations à Mickaël, à qui nous souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Cette journée étant riche en rebondissements entre fous rires et larmes à l'œil, nos anciens ont également été mis à l'honneur en recevant la médaille de la commune.

Nos félicitations et nos remerciements car sans eux nous ne serions pas là.

La vie n'est pas toujours faite que de ces instants de bonheur, nous avons traversé un moment de douleurs avec la perte de l'un des nôtres le Caporal-Chef Roger BOURDEAU. Roger était membre du bureau de l'amicale et participait activement avec joie et bonne humeur à toutes nos manifestations. Nous présentons à nouveau toute notre sympathie et notre amitié à ses proches.

Malgré cette épreuve, la vie continue et nous avons le plaisir d'accueillir Geoffrey GUILHEN au sein de notre effectif le 1^{er} juin 2016. Bienvenue à lui.

Comme les années précédentes, nous sommes intervenus à l'école primaire pour initier les élèves de CM1 et CM2 avec gestes de premiers secours.

Nous avons également participé avec grand plaisir à la distribution des petits déjeuners organisé par l'Association Trisomie 21.

Le Président

Composition du bureau :

Président : Jérôme VIGIER

Vice-Président : Nathalie MARQUE

Trésorier : Thomas DEMENEIX

Secrétaire : Fabien FRADET

Membres : Jean-Pierre DEMENEIX

Jean-Claude GILBERT

Alain DUCHATEAU



L'U.S.S.M.

Après 26 ans en Ligue du Centre Ouest, l'Equipe Fanion du Club des Sources du Cher sera reléguée la saison prochaine en première division de district.

Terminant avec 46 points (soit à 2 points du maintien), 6 victoires, 6 matchs nuls et 10 défaites, le bilan sportif est pourtant loin d'être ridicule pour Jean-François CHARPENTIER et ses joueurs. Le point fort de cette équipe sera pour l'avenir la jeunesse locale qui la compose, et la qualité de l'effectif qui devrait lui permettre de jouer les premiers rôles en première division.

Début de saison difficile pour l'équipe B a finalement su se relever pour sauver dans son derby face à AUZANCES sur le dernier match de championnat.

Les joueurs de l'équipe C, fortement tributaires des blessures et des absences au niveau des équipes supérieures en championnat ont malgré tout brillé en Coupe Latéras, en atteignant la demi-finale, perdue sur le fil contre SAINT SULPICE LE GUERETOIS (3-2).

Les féminines, une fois n'est pas coutume, sont, pour leur septième saison, la source de satisfaction de cette année pour l'USSM.

A l'issue des brassages, les joueuses de l'équipe première d'Emilien NOVAIS accédaient à la deuxième division, de laquelle elle termine 3ème du championnat enchaînant six victoires consécutives sur les dernières rencontres (écrasant même le leader CHENERAILLES à 7 contre 8).

Quant à l'équipe B de Julien VILLETELLE, elle effectue sa meilleure saison depuis sa création il y a 5 ans, en terminant 2ème de troisième division (derrière l'intouchable SAINTE FEYRE), et a fait preuve de beaucoup de courage, de ténacité.

La bonne ambiance qui règne au sein de l'effectif rayonne pour l'ensemble du Club.

Au programme de la saison prochaine, le projet d'éclairage conforme du Stade de la Croix de Fer permettant à une partie des rencontres de se jouer le samedi soir notamment pour les équipes réserves et féminines.

Pas de changement pour l'équipe dirigeante en place qui se maintient ainsi qu'une stabilité sur le nombre d'arbitres.

A noter un nombre à priori important de recrues qui permettront de maintenir les cinq équipes en place pour la saison à venir.

Une pensée pour les joueurs, dirigeants et supporters disparus cette année.

Nous ne pouvons terminer sans avoir une pensée émue pour Anthony, qui évoluait avec tout son engagement et toute sa passion pour son Club, en équipe fanion et qui nous a quittés brutalement à l'âge de 20 ans, nous laissant dans un profond désarroi, message de notre amitié sincère et soutien sans faille pour son papa, sa sœur et ses frères dirigeant et joueurs ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et ses très nombreux amis. Nous ne l'oublierons pas.



Roger BOURDEAU

Roger BOURDEAU était né dans la commune voisine de Chard. Fils de marchand de vin local, il avait appris le métier de tonnelier sans l'exercer puisqu'il sera ensuite facteur puis agent d'assurances avant de devenir secrétaire de la mairie de Mérinchal pendant 24 ans. Elu une première fois au conseil municipal à Chard, il retrouvera une deuxième fois cette fonction à Mérinchal dans les années 60 et une troisième fois en 2001. Il était très attentif à la vie économique de la commune. Pompier volontaire, il participait également activement à la vie associative des sources du Cher.

Sa passion pour le ballon rond avait débuté dans les années d'Occupation où, enfant, il suivait l'équipe chardaise dont son père était le président. Attaquant techniquement doué, il a fait les beaux jours de l'USSM avant de raccrocher le maillot sur blessure. Dans les années 1960, il s'est occupé des équipes de jeunes. Une carrière de dirigeant qu'il a assurée pendant plus d'un demi-siècle puisqu'il n'a quitté son poste de grand argentier du club que depuis quelques saisons. Son plus beau trophée, il l'a conquis en 1990 en remportant la Coupe de la Creuse au poste de président du club. Il était encore à 83 ans un fervent supporter des « vert et blanc » qu'il venait encourager le dimanche. Avec la disparition de ce fidèle serviteur, ce sont plusieurs pages de la vie du club qui se tournent.

La cérémonie de ses obsèques a réuni plusieurs centaines de personnes dans l'église Saint-Pierre de Mérinchal.



Marc BRETAGNON - André LAGORSSE - Guy PRADEUX - Roger BOURDEAU

A.C.C.A

Notre assemblée générale s'est déroulée le 29 mai 2016, 52 chasseurs étaient présents (bureau compris) sur 88 sociétaires dont 5 étrangers, ce qui représente une affluence record et démontre la bonne ambiance qui règne au sein de notre société, et sa bonne gestion. Notre maire, Marie-Françoise VENTENAT était également présente, comme chaque année et nous l'en remercions.

Le bilan financier affiche une bonne stabilité, grâce notamment aux manifestations organisées par notre A.C.C.A.

BILAN CYNEGETIQUE SAISON 2015/2016 :



GRAND GIBIER :

☞ 40 chevreuils ont été prélevés, avec une augmentation de 3 bracelets pour la prochaine saison par décision de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires), avec pour raison une meilleure régulation de la population chevreuils sur notre territoire.



☞ 5 sangliers ont été prélevés. Une entente avec plusieurs sociétés de chasse voisines a été créée avant la saison, afin d'essayer de pérenniser l'espèce en préconisant l'interdiction du tir des laies de + de 50 kilos pour protéger les meilleures reproductrices. Nos chasseurs ont respecté à la lettre cet accord, en laissant passer plusieurs femelles hors gabarit, ce qui malheureusement n'a pas été le cas pour certains de nos voisins qui n'ont pas respecté ces consignes. Dommage !

PETIT GIBIER :

☞ Lièvre ; on constate une augmentation de la population avec des prélèvements plus importants, ce qui est encourageant pour les années à venir.



☞ Concernant le gibier à plume, 4 lâchers de 65 faisans et 8 compagnies de 15 perdreaux ont été effectués et seront reconduits la saison prochaine.



☞ Au niveau gibier d'eau, un dernier lâcher de 60 canards a été fait en partenariat et financé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse. Un problème récurrent vient malheureusement contrarier ce projet, à savoir un pillage des nids à chaque printemps, par des individus malintentionnés. On connaissait les "CARPISTES" (passionnés par la pêche de la carpe) et nous découvrons qu'il existe également des "PAQUISTES", (adeptes de la recherche et collecte des œufs suivant la tradition pascale) mais ceux-ci ne sont pas en chocolat. Des panneaux ont été apposés autour de l'étang de Sagne Jurade, indiquant que la pratique de prélèvement des œufs de cannes dans les nids s'apparente à du braconnage, avec les poursuites que cela implique. Dommage que le comportement de quelques individus nuise au plaisir des yeux de tous.



NUISIBLES : Comme chaque année de nombreux renards ont été tués, que ce soit en battue, tir d'été ou déterrage. Pour cette saison leur nombre est d'environ 100 animaux, avec tous nos remerciements à notre équipe de déterreurs, ainsi que nos chasseurs qui pratiquent le tir d'été avec de nombreuses soirées à guetter le goupil



PLUSIEURS MANIFESTATIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES DURANT LA SAISON

☞ Une journée chasse à courre sur renard avec le rallye LANDIER, avec un temps chaud, peu propice pour les chiens à débusquer le renard. Malgré tout, une journée très conviviale avec une bonne participation, clôturée par un repas de 70 couverts en soirée à la salle polyvalente.

☞ Concours de pétanque le 4 juin 2016 avec 34 équipes.

Dans les questions diverses, le problème du local de chasse a été abordé, et la question a été posée à notre maire. Celle-ci nous a assuré qu'elle proposerait cette éventualité au prochain conseil municipal, en nous demandant de proposer de notre côté un projet. Il faut rappeler que des normes sont imposées, au niveau hygiène, pour le dépeçage des animaux tués, et donc impératif d'avoir des locaux aux normes avec salle de découpe et conservation en chambre froide de la venaison, ce qui n'est pas notre cas actuellement. Il faudra trouver la meilleure solution pour offrir à la société de chasse, qui est une des plus importantes associations communales avec 88 adhérents, un endroit adéquat.

Nous tenons également dans ce bulletin, à rendre hommage à **Gérard LAGORSSE**, décédé en 2015, qui a beaucoup œuvré pour le bon fonctionnement de notre A.C.C.A.

MANIFESTATIONS A VENIR :

☞ Une journée "un dimanche à la chasse" est organisée par la Fédération Départementale des chasseurs de la Creuse, avec pour but de permettre aux non-chasseurs de s'immerger pour une journée au cœur de la chasse, telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses. L'opération se déroulera le dimanche 16 octobre 2016 et pour y participer, inscrivez-vous par téléphone au 05 55 52 17 31, ou par mail undimanchealachasse.creuse@gmail.com.

☞ Les 11 et 12 mars 2017, nous organisons le concours départemental chevreuil de l'A.F.A.C.C.C. (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants). Cette manifestation regroupera 7 meutes, réparties en 4 lâchers le samedi, et 3 le dimanche, avec à la clef une qualification pour le championnat de France. Ce week-end représentera un gros challenge et une grosse organisation pour notre A.C.C.A., avec 2 repas le samedi (midi-soir), 1 repas dimanche midi avec nous l'espérons une forte affluence.

☞ Début juin 2017 le traditionnel concours de pétanque de la chasse

Nous espérons que vous viendrez en nombre à nos différentes manifestations et vous disons à bientôt

Avec nos amitiés cynégétiques.

Benoît REBEROL, Président de l'A.C.C.A.

Le Bureau et les Sociétaires

Comité des Fêtes

Cette année encore, le Comité de Loisirs a mis toute son énergie dans l'organisation de ses différentes manifestations.

La traditionnelle **fête de la Saint-Pierre**, temps fort de la vie de la commune, s'est déroulée les 26, 27 et 28 juin, et le comité a voulu encore innover cette année.

Ce week-end festif a débuté le vendredi par les jeux et le goûter pour les enfants à la sortie de l'école, qui attirent toujours autant nos chères petites têtes blondes.

Mais la grande nouveauté de ce vendredi fut l'organisation d'une Grande Course de Caisse à Savon !! Douze caisses se sont disputées la première place dans la descente endiablée de la rue du château de la Mothe.



Les supporters, venus en masse découvrir cette nouvelle attraction, ont pu se désaltérer à la buvette installée à mi-chemin de la descente. Cette course fut une franche réussite et parfois spectaculaire ! Les meilleurs pilotes ont été récompensés et les spectateurs ont décerné un prix à la plus belle caisse. Le comité remercie l'association *Les Békanes de Mérinch'* pour le coup de main à la sécurité.

Supporters, pilotes et agents de sécurité ont pu terminer leur soirée au bal organisé par le Club des Jeunes. Le samedi a eu lieu le concours de pétanque organisé par l'Amicale suivi du deuxième bal du club des jeunes.

Le dimanche, en attendant l'incontournable défilé de chars, les personnes présentes sur la place ont pu assister au spectacle du groupe folklorique Icoranda venu spécialement d'Ussel. Puis accompagné de la banda de Jarnages, des Békanes de Mérinch' et du club des jeunes, le comité des fêtes a présenté son défilé de 9 chars fleuris sur le thème des régions de France. Ce défilé nous a fait voyager de l'Auvergne à Tahiti en passant par la Bretagne, le Pays Basque.... et bien d'autres régions encore.

Le comité remercie le Club des Aînés pour la confection des fleurs nécessaires aux chars fleuris, comme chaque année.





Le soir a eu lieu un concert à l'Eglise organisé par les Amis du château de la Mothe. Et à la sortie de celui-ci, un magnifique spectacle animé par un jongleur de feu attendait les spectateurs.

Enfin la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice sur l'étang du bourg ont clôturé ce week-end haut en couleur.



En septembre, le comité des fêtes a organisé son **bal de la bière** animé par la discomobile Powerlight. Les multiples cocktails de bières blondes, blanches, ambrées et fruitées ont désaltéré 270 personnes. Un bal toujours placé sous le thème de la bonne humeur et de l'envie de s'amuser, sans débordements.

Arrivant les mois froids de fin d'année, le comité a réchauffé vos papilles en tentant un repas original, comme à la maison : une **soirée raclette**. Le matériel, pas commun, pour faire fondre le fromage a fait de ce repas un moment très apprécié par les 102 convives présents qui s'est terminé par une soirée dansante.

En l'absence d'une dynamique communale autour du Téléthon, aucune manifestation n'a eu lieu en 2015. Nous espérons pouvoir relancer une mobilisation multi-associations pour le Téléthon 2016.

En mars, les amateurs de cartes ont pu passer un bon après-midi lors du **concours de belote** du comité des fêtes. Une trentaine d'équipes sont venues s'affronter pour espérer repartir avec les jambons tant convoités. Pas de perdants de toute façon, tous sont repartis avec un morceau de cochon et de la bonne humeur distribuée sans modération.

Le comité a continué sur sa lancée avec pour le week-end de Pentecôte son deuxième **bal** de l'année, déguisé ! La discomobile Powerlight, toujours fidèle, a fait danser plus de 300 fêtards jusqu'au bout de la nuit. Les bénévoles sont toujours aussi vigilants et garants du bon déroulement de ces soirées. Enfin, le comité est toujours présent aux **Floréales**, qui ont eu lieu le dimanche 22 mai. Malgré la pluie, les bénévoles avaient le sourire pour vous proposer de quoi vous restaurer, et vous réchauffer. Cette saison 2015-2016 fut donc encore un franc succès pour le comité qui prend plaisir à vous proposer des manifestations de qualité, et qui attirent toujours le plus grand nombre. Le comité recrute, si vous voulez faire vivre votre commune, n'attendez plus ! Rejoignez-nous !



Amicale Pétanque de la Source du Cher



Notre club de pétanque, APSC, « Amicale pétanque de la source du cher » a vu le jour en 1986.

*Il était donc essentiel de fêter en cette année 2016, ses trente ans d'existence.
C'est chose faite depuis le 25 juin, date à laquelle nous avons réuni environ 70 personnes,
(licenciés de l'APSC, leurs invités et nos partenaires), pour fêter l'événement.*

*Un petit concours de pétanque l'après-midi (22 doublettes) suivi d'un impressionnant buffet,
(concocté à la fois par les dames du club et par nos traiteurs locaux), pour un apéro dinatoire servi au
boulodrome Alain ROUFFET, il n'en fallait pas plus pour enchanter toutes les personnes présentes.*



*Beaucoup de bonnes choses sur les
tables, installées pour l'occasion
à l'intérieur du boulodrome*



Les élèves qui fréquentent assidûment l'école de pétanque, obtiennent à l'extérieur de brillants résultats.

Ici, ils sont accompagnés de leurs moniteurs au boulodrome de Limoges.

Le jeune Léo BOYER que l'on reçoit à notre école depuis quelques années, (deuxième sur la photo en haut en partant de la gauche) associé à Paul MARTIN et Stiven DELPATRIE, 2 jeunes et talentueux joueurs d'AUBUSSON, va représenter notre club au championnat de France le 20 août à VARENNE-SUR-ALLIER. Nous lui souhaitons d'aller le plus loin possible dans cette compétition très difficile, où toutes les régions de France seront représentées.

Le concours de la fête a connu une fréquentation supérieure à nos prévisions.

Ce sont 66 doublettes, qui se sont données rendez-vous le samedi après-midi, pour s'affronter sur les terrains du stade de MÉRINCHAL et tenter de décrocher le trophée des amis.

Le temps nous a fait le plaisir de rester très clément toute l'après-midi et tous les joueurs étaient ravis du petit moment de détente qu'ils ont passé à nos côtés.

Notre club dispose maintenant de 6 initiateurs pour une école de pétanque bénéficiant de 2 étoiles.

C'est pourquoi cette année nous avons décidé d'intégrer le groupe des « Galopins en marche » pour faire découvrir la pétanque à 17 élèves des écoles de Mérinchal (CM 1 et CM 2).

Pendant 10 mardis après-midi nous les avons initiés aux rudiments de la pétanque et leurs avons enseigné le B.A BA de notre sport.

Je dois à nouveau remercier notre municipalité qui est vraiment, comme stipulé sur la grande enseigne qui trône au fond de notre boulodrome, « partenaire de ses associations »



Une association n'existe que par ses activités, Le terme "jumelage" démontre une nouvelle fois que l'association de nos deux villes OHNINGEN MÉRINCHAL est forte.

A l'occasion de la cérémonie de passation de commandement au centre de secours de MÉRINCHAL le 23 janvier 2016, le capitaine Jean-Pierre DEMENEIX cède sa place au Lieutenant Mickaël COSTE. C'est l'opportunité pour nos Amis allemands de venir quelques jours à MÉRINCHAL. Une délégation de pompiers et des membres du comité en la personne de son président Michael OTTO accompagné de Gerhard JELINEK sont présents pour cette manifestation. Lors de cette cérémonie, les pompiers allemands souhaitent la bienvenue au nouveau chef de centre et invitent nos pompiers à leur prochain grand rassemblement.

L'année 2015, s'est terminée par son marché de Noël, celui-ci a vu un nombreux public défiler toute la journée parmi les étals. Ce succès populaire animé par une trentaine d'exposants a permis de promouvoir les talents du territoire, d'encourager et de soutenir les filières créatives. Les enfants n'ont pas été oubliés, une calèche, de l'association « Les attelages des Combrailles », a circulé toute la journée dans le bourg. De plus, des galettes, des crêpes, du vin chaud et des frites saucisses ont permis à de nombreux visiteurs et exposants de se restaurer.

Le prochain marché de Noël est prévu le samedi 10 décembre 2016 au Château de la Mothe.

Depuis le mois de janvier 2016, des rencontres linguistiques hebdomadaires (cours d'allemand) sont organisées. Celles-ci permettent aux participants d'apprendre ou d'entretenir leur niveau d'allemand dans le but d'échanger lors des rencontres. C'est Julia KLAUCK, jeune allemande, qui profitant de son séjour sur notre commune, a souhaité apporter ses connaissances de la langue mais aussi de sa culture. Nous en profitons pour la remercier et lui souhaiter tous nos vœux de réussite dans sa vie personnelle et professionnelle. Ces échanges linguistiques doivent se poursuivre à la prochaine rentrée scolaire.

Plus qu'un Ami, nous avons perdu une des figures les plus marquantes du Comité de Jumelage en la personne de Roger BOURDEAU qui était l'un de nos plus anciens et fidèles membres. Nos pensées vont à son épouse Huguette et à leurs enfants.

F.N.A.C.A.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGÉRIE – MAROC – TUNISIE AMICALE DE MÉRINCHAL

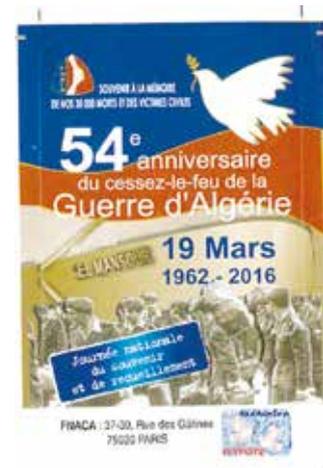
Cette année a été de nouveau endeuillée, Jean-Pierre FABRE, nous a quitté le 25 Novembre 2015. En mon nom personnel et en celui de mes camarades, je renouvelle nos très sincères condoléances à sa famille.

Nous avons une affectueuse pensée pour notre ami Jean-Marie DELGADO, à qui nous souhaitons une meilleure santé.

Le diplôme lui a été remis par M. SAUTY Conseiller Départemental et la médaille par Mme le Maire. Toutes nos félicitations.



Emilien DEVOIZE,
le 8 Mai dernier s'est
vu décerner le
diplôme et la
médaille de porte-
drapeau pour vingt
ans de dévouement.



Notre Assemblée Générale Annuelle s'est tenue le 20 Septembre 2015, en présence de Mme le Maire, à qui nous renouvelons nos remerciements pour sa présence, pour la reconduction de la subvention municipale annuelle et pour le vin d'honneur offert à chaque cérémonie.

Lors de l'Assemblée générale le bureau a été réélu à l'unanimité :

PRESIDENT: Joseph CLUZEL VICE-PRESIDENT: Bernard BUJON TRESORIER: Emile GARDE
SECRETAIRE: Alain AUZELLE SECRETAIRE SUPPLEANT : André CHAFFRAIX

L'Assemblée Générale Annuelle du Comité Départemental a eu lieu le 3 Octobre 2015 à LA SOUTERRAINE (salle de l'ancienne Mairie). Vu la distance nous n'avons pu y assister, nous nous sommes excusés bien évidemment, ainsi que la réunion traditionnelle des vœux, le 30 Janvier à GUERET (salle de l'Hôtel de Ville).

NOS ACTIVITES :

Comme chaque année, une délégation a pris part aux cérémonies du souvenir ci-après :

A MÉRINCHAL : 11 Novembre 2015 19 Mars 2015 08 Mai 2015 18 Juin 2015
A MANEROL : 7 Juin 2015 A ROUSSINES : 26 Juillet 2016

Je ne peux que conclure ces quelques lignes sans remercier la Municipalité, les sapeurs-Pompiers, les enfants, tous ceux et toutes celles qui ont honorés de leur présence les différentes cérémonies au monument de la commune.

Président Joseph CLUZEL

Les békanes de Mérinch'



Les Békanes de Mérinch'... l'aventure continue

Constituée en 2014, notre association vient de trouver son rythme de croisière.

Le **03** octobre dernier s'est déroulée notre première manifestation. L'apéro-concert animé par le groupe Flash'80 a rencontré un grand succès. Merci à tous les participants, des plus jeunes aux plus âgés et plus particulièrement aux associations locales qui sont toutes venues nous soutenir.

Comme l'année passée des balades à la journée se sont organisées mensuellement en fonction des aléas climatiques, nous avons également participé à des manifestations préventives organisées par la sécurité routière et à des rassemblements tel que le Rock moto à Évaux-les-bains.

En septembre 2015 un séjour très pluvieux dans le Beaujolais a mis à rude épreuve nos nerfs et nos békanes. Mais la solidarité et l'ambiance dans le groupe nous ont permis de partager des moments riches et conviviaux.

Le bilan dressé lors de notre deuxième Assemblée Générale en février était très positif tant sur le volet financier que sur les projets réalisés. Le bureau a été reconduit à l'identique.

Du 5 au 7 mai 2016 nous avons profité d'un grand week-end pour partir à la découverte du Marais Poitevin et de la Vendée. Au programme : balade en barque sous le regard des ragondins, passage du Gois, visite des marais salants de Noirmoutier. Notre équipage de 17 motos n'est pas passé inaperçu dans la foule des vacanciers.

Pour la fête patronale nous avons préparé une petite animation orchestrée par notre meneuse de revue que nous remercions chaleureusement pour sa patience. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle création originale.

En septembre 2016, un nouveau week-end est programmé. Nous partons à l'assaut du Cantal et de ses routes touristiques.

Nous vous donnons rendez-vous le 08 Octobre pour la deuxième édition de notre apéro-concert avec cette année deux groupes.

La solidarité et la convivialité sont des valeurs primordiales au sein de notre association où tous les amoureux de deux roues sont les bienvenus.

Renseignements au 06.31.77.53.92



Composition du bureau :

Président : David Vialtaix

Vice-président : Denis Bourriquet

Trésorier : Olivier Therrade

Trésorier- adjoint : Roland Desgranges

Secrétaire : Marina Vialtaix

Secrétaire-adjointe : Aude Desgranges

Membres du bureau : Frédéric Perrier, Lecour Jean-Pierre, Etienne Mesmin Arlette, Marc Revegnot, Patrice Leduc



LES AMIS DU CHÂTEAU DE LA MOTHE

Promouvoir la culture en milieu rural est le fil conducteur de cette association qui propose tout au long de l'année, pour adultes et enfants, des rendez-vous culturels, artistiques, festifs et patrimoniaux.

Les membres actifs sont : Huguette BERGER, Astrea BLÖM, Francine BOUSQUET, Ginette BUSSON, Michèle CHAUMEIX (secrétaire adjointe), Elisabeth COLLIN (secrétaire), Marie-Paule SESTINI-DENNERY, Jean-Marie DURET, Michèle DUTHEIL, Claude GARRET, Marie-Antoinette GENDRAUD, Odile LABAS, Marie-Hélène LACOUR, Marie-Françoise LECOQ, Josiane MALLAURE (trésorière), Janine PARRAIN, Christian PEYRAUD, Myriam PEYRAUD (présidente), Philippe QUIGNON-RICHARD, Clément SCHRIEVER, Nicole TERRASSE, Jean TRIOLET (vice-président), Marie-France VEDRINE, Isabelle et Georges VEDRINE (trésorier-adjoint).

Promotion de la lecture

Avec *Les Contes de la Mère Inchal*, animation pour enfants autour des livres et des contes à raison de 4 séances par an animées par Marie-Paule, professionnelle de la Petite Enfance, Claudette, Marie-Françoise et Huguette. 53 enfants ont répondu présents en 2015.

Avec *Les Murmures du Cher*, animation à la bibliothèque communale avec la venue d'auteurs deux fois par an, pour acheter des livres, avoir une dédicace ou simplement pour échanger.

En 2015, ont été reçus le GRAF de Combraille (Groupement Rural Agricole Féminin), Corine VALADE, Claude TOURAILLE et Bernard CHEVALIER.

La 7^{ème} Rencontre d'Art Contemporain

Elle s'est tenue du 26 avril au 3 mai 2015 et accueillait l'artiste-peintre Madeleine ROILETTE comme invitée d'honneur. Cette rencontre était ouverte uniquement aux œuvres non figuratives. 20 artistes ont exposé présentant 67 œuvres. 248 visiteurs se sont déplacés pour voir l'exposition.

L'art non figuratif véhicule encore beaucoup de préjugés. Mais les artistes encouragent les organisateurs à persévérer car, pour eux, des manifestations comme celle-ci sont importantes.

Les Floréales 2015

Le stage d'initiation à l'art floral avait pour thème « l'habit végétal », il est animé depuis sa mise en place par une artiste-décoratrice, Catherine ARTO. Les travaux de cet atelier sont exposés au public le jour des Floréales.



Le marché aux fleurs et aux plantes est agrémenté tout au long de la journée d'animations diverses pour enfants et adultes. Il a reçu la visite de 965 personnes.

Concert fête patronale

Le 28 juin, nous recevions l'Ensemble de Saxophones de Montluçon. Ce concert était proposé gratuitement à la population dans le cadre de la fête patronale. Grand succès puisque l'église était pleine.



Exposition d'été : le peintre Christian Girard et la céramiste Martine Nonnenmacher

Elle a eu lieu du 2 au 16 août au château de la Mothe et a reçu la visite de 543 personnes dont les Galopins en Marche. L'exposition a été jugée très gaie, le mariage des œuvres des deux artistes étant particulièrement réussi.



Concert Festival en Herbe

Il s'est tenu en plein air devant le château de la Mothe le 10 août. Nous étions partenaire de ce festival qui présente chaque année des formations musicales de très grande qualité. Ce jour-là, nous recevions le groupe Dixirella. Une fort belle soirée en présence d'environ 150 personnes.

Les Automnales 2015

L'exposition

Le pastelliste Pierre Volet était l'invité d'honneur de ce salon qui présentait 40 artistes et 79 œuvres, peintures et sculptures. La manifestation a été assombrie par la disparition de deux sculpteurs fidèles à nos rendez-vous : Yves Gaude et Jean-Louis Gautherin. 348 visiteurs se sont déplacés pour la voir.

La semaine culturelle

Le samedi 24 octobre, Jazz à La Sout nous proposait « La Grosse Caisse d'Occasion » et la salle affichait complet avec plus de 100 personnes.

Les 28, 29 et 30 octobre, se tenaient en partenariat avec Les Galopins en Marche les ateliers-découverte du travail de la laine avec l'association Lainamac sous les bons conseils d'Agnès Bergignat pour les enfants de 4 à 12 ans. La fréquentation sur les 3 jours a été de 43 enfants.



Le 31 octobre, était proposé le second volet de la rétrospective sur la participation des hommes de Mérinchal à la Grande Guerre qui était consacré au bilan de la période Novembre 1914- Octobre 1915 animé par Philippe Quignon-Richard. Une soixantaine de fidèles ont suivi cette page d'histoire locale.

En 2015, ce sont 2 408 personnes, adultes et enfants, qui ont fréquenté nos animations et nous leur adressons un grand merci.

POUR LES AUTOMNALES 2016

Exposition des 24èmes Automnales du 23 au 30 octobre 2016 dédiée à l'art figuratif avec Alain GONNET en invité d'honneur.

Le samedi 22 octobre à 20 h 30 à l'église Saint-Pierre, nous vous proposons de venir écouter les chorales « A tout cœur » et « Cantate en fa ».

Les mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27, atelier-théâtre pour les enfants : le matin pour les 4 à 6 ans et l'après-midi pour les 7 à 12 ans en partenariat avec Les Galopins en Marche.

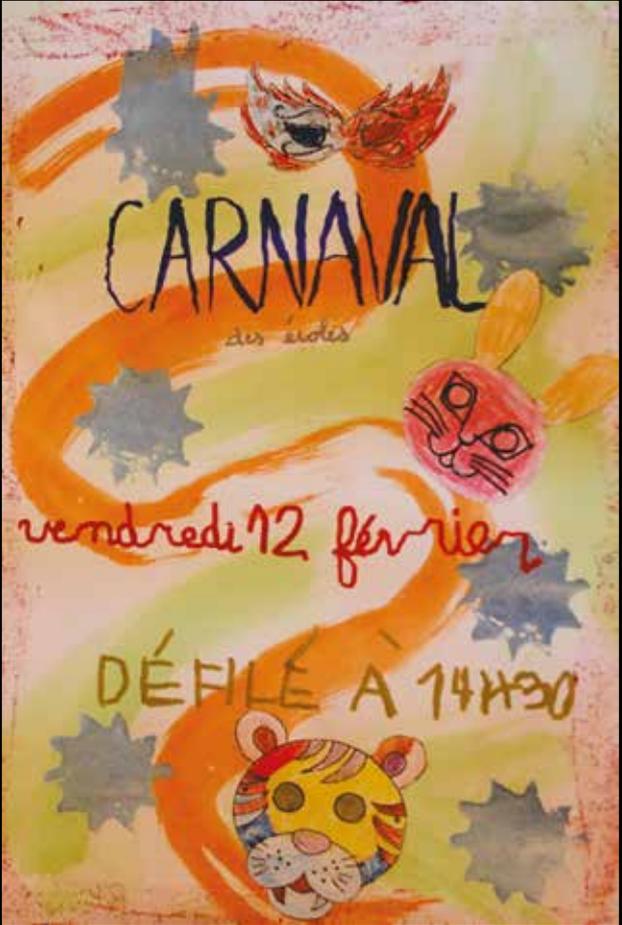
Le samedi 29 octobre à 20 h 30 au château de la Mothe, dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, rétrospective de la participation des hommes de Mérinchal à la Grande Guerre, 3^{ème} volet : « 1916, l'année de Verdun et de la Somme » par Philippe Quignon-Richard.

Contact : 05 55 67 20 38 ou mail : acm23@laposte.net



Festival en Herbe - Concert Dixirella - Août 2015

Travaux réalisés par les enfants des écoles pour les Floréales



Temps d'Activités Périscolaires

1°) Année Scolaire passée :

Puisque les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont obligatoires, autant en faire des activités enrichissantes pour les élèves. C'est ce qu'il se passe à l'école de Mérinchal où ces activités sont très appréciées par les enfants et leurs familles.

Les enfants rapportent souvent leurs créations artistiques et leurs travaux manuels à la maison, un spectacle leur a permis de faire une démonstration des activités sportives de karaté, badminton, lutte et basket qui sont encadrées par Pierre Gay. Ils ont également interprété des danses et des chansons qu'ils ont travaillées avec Nathalie Marque.

Laine, théâtre et un projet « apiculture » avec construction d'un rucher dans le cadre de l'action de conservation de l'Abeille Noire des Combrailles seront au programme de la rentrée.

Marie-Françoise Ventenat, maire de Mérinchal, a remercié le directeur, les animatrices, les intervenants extérieurs et la coordinatrice pour leur investissement et la réussite de ces Temps d'Activités Périscolaires. La soirée s'est achevée par un buffet offert par l'Association de Parents d'Elèves.

2°) Année Scolaire à venir :

La municipalité de MÉRINCHAL a mis en place, dans le cadre des TAP, une liste d'activités ci après :

- laine,- jonglerie,- apiculture,- théâtre,- basket,- musique,- bricolage créatif,- jeux coopératifs,
- accro-gym,- pétanque.



Conservatoire de l'Abeille Noire en Combrailles

A l'initiative du CNRS, le programme communautaire BEEHOPE concerne la préservation de l'abeille autochtone de l'ouest européen.

Considérant l'expérience accumulée par le lycée Agricole des Combrailles, en termes de connaissances et de préservation des populations d'abeilles, PONTAUMUR est devenu le partenaire privilégié pour conduire, sur 3 ans, ce programme qui se décline en 4 axes de travail :

- connaissance de la génétique des populations et des niveaux d'hybridation,
- étude de l'évolution des colonies dans l'espace et dans le temps en fonction de la dynamique des populations de pathogènes,
- sensibilisation aux retombées socio-économiques dans une démarche d'apiculture durable,

Les 900 km² du secteur concerné, en Combrailles, couvrent 40 communes et sont répartis en 3 zones bien distinctes :

- **la zone sanctuaire** d'un rayon de 3km autour de PONTAUMUR constitue le véritable centre de préservation de la diversité génétique,
- **une zone tampon** de 7 kms supplémentaires assure la protection de la première zone,
- **une zone d'étude d'impact** de 7 kms supplémentaires complète le dispositif.

Les apiculteurs du secteur, des élus, des associations et des entreprises se sont regroupés récemment pour constituer le Conservatoire de l'Abeille Noire (CANEC). Les travaux de cette association sont orientés par un conseil scientifique et un comité de citoyens dont l'objectif principal est d'optimiser l'utilisation de cette masse de données scientifiques enregistrées pour une plus grande dynamique de la région et de son activité apicole.

Malgré des ressources limitées, l'association participe à déjà à de multiples actions d'animation sur le thème de l'abeille à la demande des collectivités intéressées.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer une subvention au profit du Conservatoire de l'Abeille Noire En Combrailles d'un montant de 150,00EUR.

De plus, l'association intervient dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires auprès des enfants de l'Ecole afin de les sensibiliser à l'apiculture.



Les hommes de Mérinchal pendant la guerre de 14-18 (suite)

Dans le cadre de mes recherches sur les poilus de Mérinchal, plusieurs familles continuent de me communiquer des trésors. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées ! Et que celles qui pourraient encore conserver des documents n'hésitent pas à me les transmettre ! Le « travail » avance bien et prend forme : il devrait se concrétiser en deux ouvrages, l'un sur la guerre vécue par les mobilisés, l'autre sur les familles vivant à Mérinchal au moment de la guerre (parution prévue en 2018). Il s'agira à la fois de rendre hommage à nos héros, et d'exercer le devoir de mémoire, comme on dit couramment aujourd'hui. Selon la définition de Wikipédia, « *Le devoir de mémoire est une expression qui tend à remplacer le mot commémoration pour désigner une obligation morale de se souvenir d'un événement malheureux et de ses victimes afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne se reproduise pas. La démarche est très différente de la commémoration des héros afin de les honorer. Cette notion est apparue dans les années 1990 à propos de la Seconde Guerre mondiale, en particulier de la Shoah, elle s'est élargie depuis à d'autres épisodes malheureux de l'histoire.* »

Longtemps a prévalu la notion de commémoration des héros. Or, une humble femme de chez nous, cultivatrice dans le village de Grammaze, déchirée dans ses entrailles de mère puisque l'un de ses deux fils mobilisés est mort au champ d'honneur, a justement eu dès la fin de la guerre, au-delà de la volonté de rendre hommage à un héros, l'intuition de ce qu'on appelle aujourd'hui devoir de mémoire et a consigné cet héritage à l'encre, sur un cahier d'écolier dans le but précisément d'en perpétuer la transmission, comme l'attestent ces lignes :

C'est moi, sa mère, qui l'écris en relisant ses chères lettres. On pourra les trouver plus tard, mais comme il y en a une grande partie écrite au crayon, ça pourra être effacé et ne pas pouvoir se lire ; (...) et je prie, je voudrais que tous ceux qui le liront le conservent comme un souvenir bien cher, de ne jamais le détruire, et le garder dans la famille de génération en génération : ça me ferait plaisir si je le savais.

Depuis, de génération en génération, la famille CHASSAGNE a fidèlement respecté ce désir si noble. Je remercie son neveu, Robert ROUSSEL, de Fontavide, de m'avoir signalé l'existence de ce document remarquable, et son arrière-petit-fils, Jacques CHASSAGNE, de La Vernède, de me l'avoir communiqué et d'en autoriser la publication (il a aussi en quelque sorte conjuré le deuil éprouvé par son aïeule en prénommant un de ses fils Baptiste). De même, je remercie le Conseil Municipal d'en permettre la diffusion dans ce bulletin, associant ainsi l'ensemble des administrés à ce devoir de mémoire, tout en rendant hommage à cette femme de chez nous, durablement meurtrie, puisque décédée seulement en 1959, et à son fils, fauché en 1918, dans sa vingt-troisième année.

Philippe QUIGNON-RICHARD.

Mais donnons-lui la parole...

Quelques passages de la malheureuse vie de mon cher enfant Baptiste, que j'aimais tant, pendant cette maudite guerre 1914 à 1918.

par Madame CHASSAGNE, née Marie CHASSAGNETTE (1875-1959), de Grammaze.
(Extraits correspondant à l'année 1916)

Janvier :

Mon cher Baptiste est toujours du côté d'Arras. Il nous écrit qu'il n'y fait pas bon, que les boches les bombardent souvent. Mauvais commencement pour l'année.

Février :

A force de temps tout de même, mon cher Baptiste vient en permission de sept jours. Grande réjouissance pour tous : il arrive le 19 février, après avoir été quatorze mois absent ; c'était long pour lui ! Mais sept jours sont vite passés : il faut le voir repartir à la fournaise. Que c'est dur pour une mère ! Il part courageusement quand même pour le massacre. Mais voilà que les Boches attaquent et avancent sur Verdun...

Mars :

Mon cher Baptiste rejoint son régiment dans les premiers jours, toujours à Arras. A peine arrivé, il faut repartir, direction inconnue. Ils embarquent à Hesdin, dans le Pas-de-Calais, traversent le front, croyant aller à Verdun, mais non, pas encore : ils débarquent à Nancy, et vont à Lunéville, ils sont en Lorraine, au repos, repos bien gagné après huit mois de tranchées. Après quelques jours, il faut travailler aux tranchées et aux fils de fer barbelés.

Avril :

Prenne : un secteur aux bords de la frontière, toujours en Lorraine, sur une crête, d'où il voit en Allemagne. Mais là, c'était trop tranquille, il n'y reste pas longtemps. Ils embarquent de nouveau, le 16 avril, arrivent à Châlons-sur-Marne, dans un secteur tout près de Beauséjour, dans la Champagne Pouilleuse, pays tout dévasté, où ils ne peuvent rien trouver.

Mai :

**Fait un stage de fusil mitrailleur, puis revient toujours dans ces maudites tranchées, tout près des boches, qui les bombardent souvent. Son capitaine est tué le 12, par un crapouillot. Là, ils restent des vingt jours, sans se changer ni pouvoir se laver, mangés par les poux, et très mal nourris. Que de misère ! Que c'est triste de savoir son enfant si malheureux et tant aux dangers !
Le 17 mai, une nouvelle inquiétante : son frère repasse la revue à Crocq, a encore la chance d'être ajourné. Mon cher Baptiste l'apprend avec joie en disant « Tu as toujours le temps de venir dans ce beau métier ».**

Juin :

Toujours la même vie de dangers. Mon pauvre enfant nous écrit que son oncle du Jouhanneix lui a dit que ça allait bientôt finir, mais il ne le croit pas et, en attendant, nous dit que les boches nous envoient des marmites grosses comme des seaux. Que c'est terrible, cette maudite guerre !

Juillet :

Autre départ, direction inconnue : cette fois-ci, c'est Verdun. Il arrive le 16 dans les casernes démolies, prend les tranchées : il n'y en a pas, se cache dans les trous d'obus. Il nous écrit, le pauvre malheureux, du 26 : « Nous sommes à Fleury. De jolies fleurs en effet ! Nous partons pour attaquer. Ne portez pas peine si je reste quelques jours sans vous écrire. » Pauvre martyr, va ! En effet, il reste onze jours sans pouvoir écrire, sous la mitraille. Oh, quels tristes jours nous avons passés, vivant dans l'inquiétude ! Comment a-t-on pu tenir si longtemps ? Pour nous, ce n'était rien, mais pour lui, quelle malheureuse existence c'était ! Il se sauve encore une autre fois.

Août :

Il nous écrit le 6 août, en nous disant « Que devez-vous penser de moi depuis que je ne vous ai pas écrit, chers parents et frère ? Vous devez bien me croire crevé ! Je ne le suis pas encore, mais j'ai bien passé près, des moments. Enfin, je vous raconterai cela plus tard ». Le 10, ils sont relevés, et vont au repos à Bar-le-Duc ; reste six jours, ce n'est pas long ; revient encore à Verdun. Le 16, il est nommé caporal. Après, ils prennent un autre secteur, à la Côte du Poivre, tout près des boches. Là, il se décourage un peu : il nous écrit que les permissions ne marchent plus, qu'on leur bourrait le crâne en disant qu'on irait en perme tous les trois ou quatre mois, « mais c'est pour les embusqués, nous dit-il ; mais pour les pauvres diables comme nous, c'est assez d'une fois par an ». Il n'avait pas de chance pour les permissions, le pauvre enfant !

Septembre :

Tout le mois aux tranchées, dans la misère et la faim : les boches ne cessent de tirer sur le ravitaillement, qui ne peut pas arriver, la moitié du temps. Que c'est triste ! Ne trouvant rien à acheter, étant isolé des civils, on lui envoie beaucoup de colis par la poste. Il nous écrit le 26 que les boches les ont bombardés quelque chose ; il y a des blessés et beaucoup de malades, mais lui, rien qui puisse le sortir de cet enfer. Ils ne sont pas relevés, reçoivent des renforts et restent là. Le pauvre enfant ! Il nous parle qu'il y a un an de l'attaque en Champagne, et aux environs d'Arras où il se trouvait, qu'il n'aurait pas cru être encore là, ce n'est pourtant pas fini, cette maudite guerre !

Octobre :

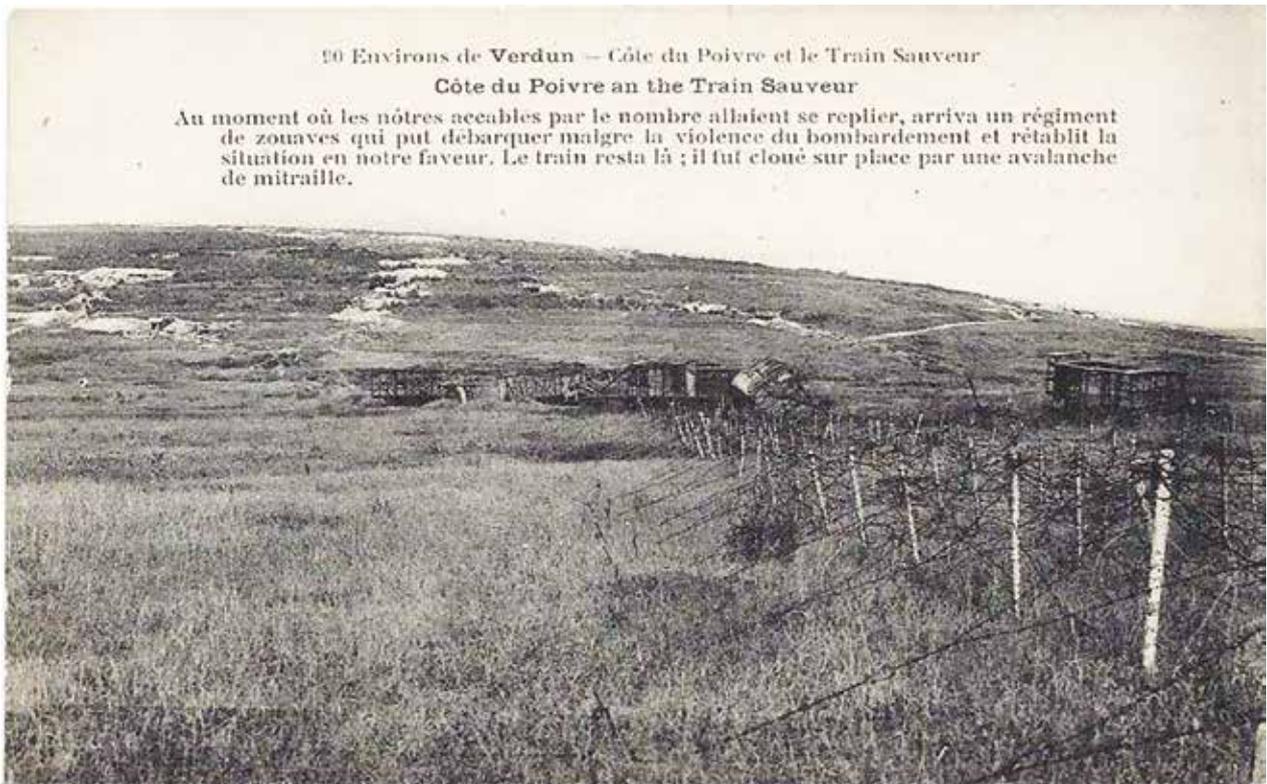
Encore un autre mois pareil, sans repos ni relève, dans la boue et sous la mitraille. Quelle triste vie pour ces malheureux ! Les permissions ne marchent pas vite à la Côte du Poivre ; le temps est bien long, sans se revoir

Novembre :

Quinze jours encore en ligne. Tout de même, à force d'attendre, ils sont relevés le 16. Ils partent de la Côte du Poivre sans regret ! Les permissions marchent mieux : mon cher Baptiste revient nous voir ; il arrive le 21. On est content, après neuf mois d'absence dans les dangers ; on est heureux de se revoir. Mais le bonheur est bien de courte durée.

Décembre :

Voilà mon pauvre Baptiste reparti encore une fois, toujours courageux, nous faisant rien connaître ; mais moi, que de regrets que j'ai, de le voir reparti pour la boucherie, et ne jamais voir de fin à ce massacre ! Le voilà déjà dans les tranchées, du côté de Saint-Mihiel. Il nous écrit que ça vaut mieux qu'à la Côte du Poivre ; ce n'est pas dommage. Malgré cela, le 5, un colonel est tué avec un capitaine. Ah, maudite guerre, qui fait tant de victimes !



Pour en apprendre plus, vous êtes amicalement conviés à la **soirée conférence consacrée à l'année 1916, qui se déroulera samedi 29 octobre à 20 h 30 au Château.**

Les enfants de Mérinchal Morts pour la France

Année 1916

Vachet Basile-Eugène : 20 ans, du Bourg, fils de Gabriel et de Lorlut Augustine, Soldat au 126^{ème} Régiment d'Infanterie, 9^{ème} Bataillon, 35^{ème} Compagnie, Matricule n° 1581, Corps n° 10515, décédé des suites de maladie contractée en service commandé le 25 février 1916 à l'hôpital mixte d'Hesdin. (Pas de Calais).

Gardon Joseph : 36 ans, de Marlanges, fils de Jean et de Donnat Marie, marié à Marie-Rose- Alexandrine Riffat, Soldat au 420^{ème} Régiment d'Infanterie, 315^{ème} Brigade, Matricule 1590, Corps n° 6191, décédé de maladie contractée en service le 4 mars 1916 à Dontreix.

Garde Joseph-Clovis : 29 ans, du Geoffreix, fils de Joseph et de Conchon Anne-Marie, marié à Marie Laplaine, Caporal au 28^{ème} Bataillon de Chasseur Alpins, Groupe du 7^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1322, Corps n° 01085, tué au combat le 1^{er} avril 1916 au Rocher du Rehfelden Région de Wattweiler. Alsace- (Haut Rhin).

Gironnet Jean-Marie-Émile : 26 ans, du Bourg, fils de Jean-Marie et de Rivet Marie-Eugénie, Soldat au 78^{ème} Régiment d'Infanterie, 1^{er} Bataillon, 2^{ème} Compagnie, Matricule n°1202, Corps n° 09038, tué au combat le 9 avril 1916 à la Côte du Poivre secteur de Bras-sur-Meuse. (Meuse).

Tixier Antoine-Louis : 24 ans, de Létrade, fils de Claude et de Sabouret Marie, Soldat au 78^{ème} Régiment d'Infanterie, 3^{ème} Bataillon, 12^{ème} Compagnie, Matricule n° 4749, Corps n° 1202, décédé des suites de blessures de guerre le 10 avril 1916 à Bras-sur-Meuse. (Meuse).

Montpeyroux Jean : 39 ans, du Montaurat, fils de Jean et de Gigot Françoise, marié à Marie-Paula Gigot, Sergent au 91^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, 2^{ème} Bataillon, 7^{ème} Compagnie, Matricule n° 1169, Corps n° 1629, décédé des suites de blessures de guerre le 7 mai 1916 à l'ambulance n° 12/5 installée à la Grange aux Bois Commune de Sainte-Menehould. (Marne).

Douglas Léon-Jean-Marie : 33 ans, du Bourg, fils de Jules-Henri et de Bordas Jeanne-Eugénie, Capitaine au 125^{ème} Régiment d'Infanterie, 1^{er} Bataillon, 4^{ème} Compagnie, Matricule n° 1614, Corps n° 17641, tué au combat le 7 mai 1916 à la Côte 304 secteur d'Esnes-en-Argonne . (Meuse). Inhumé au cimetière communal de Mérinchal.

Rullion Gaston-Émile : 23 ans, de Létrade, fils de Louis-Gabriel et de Daniel Victorine-Marthe, Sapeur Mineur au 8^{ème} Régiment du Génie, Matricule n° 2256, Corps n° 09286, décédé de maladie contractée aux armées le 20 mai 1916 à Commentry. (Allier).

Rochet Antonin : 30 ans, de Seauve, fils de Julien et de Boucly Marguerite, Soldat au 48^{ème} Régiment d'Infanterie, 37^{ème} Brigade, Matricule n° 1135, Corps n° 01145, disparu au combat le 4 juin 1916 à Chattancourt. (Meuse).

Vaury Jean-Marie : 29 ans, des Fougères, fils d'Antoine et de Renard Madeleine, marié à Marie-Jean-Justine Renard, Soldat au 7^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale, 1^{er} Bataillon, 1^{ère} Compagnie, Matricule n° 1315, Corps n° 08383, tué au combat par éclats d'obus le 10 juillet 1916 à La Maissonnette secteur de Biaches. (Somme).

Vaury Eugène-Lucien : 26 ans, des Fougères, fils d'Antoine et de Renard Madeleine, Soldat au 100^{ème} Régiment d'Infanterie, 1^{er} Bataillon, 1^{ère} Compagnie de Mitrailleuses, Matricule n° 1249, Corps n° 06702, tué au combat par éclats d'obus dans la poitrine le 14 juillet 1916 au Fort de Souville à la Côte 388 près de Verdun-sur-Meuse. (Meuse).

Garret Émile-Lucien : 21 ans, du Bourg, fils de Jean et de Benéton Marie, Soldat au 417^{ème} Régiment d'Infanterie, 3^{ème} Bataillon, 9^{ème} Compagnie, Matricule n° 1267, Corps n° 17075, tué au combat le 20 juillet 1916 à Estrées. (Somme).

Dugat Antonin-Louis : 27 ans, du Bourg, fils de Léon-Gilbert et de Lioret Augustine-Angélique, Soldat au 42^{ème} Régiment d'Infanterie, 2^{ème} Bataillon, 7^{ème} compagnie, Matricule n° 1302, Corps n° 05975, décédé des suites de blessures de guerre le 17 septembre 1916 à l'hôpital d'évacuation n° 12 stationné à Cerisy-Gailly. (Somme).

Pruny Jean-Baptiste : 30 ans, du Cher, fils de Pruny Marie, marié à Gonny Benoitte, Caporal au 110^{ème} Régiment d'infanterie, 2^{ème} Bataillon, 6^{ème} Compagnie, Matricule n° 1229, Corps n° 01217, tué au combat le 20 septembre 1916 à Combles (Somme).

Pétavy Marien-Eugène : 21 ans de Trasleprat, fils de Louis et de Ribéry Marie, Zouave au 4^{ème} Régiment de Marche de Zouaves, Groupe du 30^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1285, Corps n° 32984, disparu au combat le 25 octobre 1916 à Douaumont. (Meuse).

Sappin-Truffy Henri : 23 ans, du Bourg, fils de Léonard-Alexandre et de Dupont Marie-Louise-Séraphine, Sergent au 97^{ème} Régiment d'Infanterie, 88^{ème} Brigade, Groupe du 13^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1860, Corps n° 14212, disparu au combat le 29 octobre 1916 à La Maissonnette secteur de Biaches. (Somme).

Ballet Victor-Paul : 28 ans, du Bourg, fils d'Antoine et de Lebel Marie-Euphrasie, marié à Louise-Joséphine Verdun, Soldat au 104^{ème} Régiment d'Infanterie, 2^{ème} Bataillon, 6^{ème} Compagnie, Matricule n° 1421, Corps n° 04175, décédé des suites de blessures de guerre par éclat d'obus le 5 novembre 1916 aux tranchées de Douaumont. (Meuse).

Laporte Étienne-François : 41 ans, de La Valette, fils d'Annet et de Thomas Jeanne-Marie, marié à Marie-Joséphine Sauvat, Soldat au 91^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, 3^{ème} Bataillon, 9^{ème} Compagnie, Matricule n° 778, Corps n° 17096, décédé des suites de blessures de guerre par éclats d'obus le 26 novembre 1916 à l'ambulance n° 15/1 secteur postal n° 83 installée à Dugny. (Meuse).

Robert François-Marius : 35 ans, du Jobert, fils de Jean et de Mouton Marie, marié à Véronique-Félicie-Marie Levadour, Soldat au 321^{ème} Régiment d'Infanterie, 126^{ème} Brigade, Groupe du 7^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1593, Corps n° 13262, tué au combat le 16 décembre 1916 à Bezonvaux. (Meuse).

Bernard Chevalier.

LA VILLA BOURDEAU CLASSÉE AU PATRIMOINE ARCHITECTURE DU XX^{ème} SIÈCLE

Le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » a été créé en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il a pour objectif de signaler et de faire connaître au public les productions remarquables de cette période qui représente un intérêt patrimonial. La maison, située 9 rue de la Potence à Mérinchal, appartenant à Claude et Andrée Bourdeau, a reçu le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » dans la catégorie « Villas et jardins ».

Cette villa, construite entre 1981 et 1984, a été dessinée par l'architecte Michel Bourdeau* pour ses parents désireux de venir passer leur retraite en Creuse. Il aura fallu deux ans de patience et l'intervention de l'architecte-conseil du département, Philippe Vuarnesson, pour que le permis de construire, refusé neuf fois « sur des arguments passéistes et réactionnaires », soit enfin accepté. Les travaux ont été réalisés par des artisans qui ont apporté leur savoir-faire et leur expérience à cette réalisation.

Le premier étage offre un panorama toujours renouvelé sur la chaîne des puys. Une vue qui devient magique du haut du belvédère lorsque le lever du jour embrase la chaîne des puys du Puy de Dôme au Sancy.

Il aura fallu trente ans pour que la création du Michel Bourdeau soit enfin reconnue comme une construction prestigieuse.

Info plus : Les travaux ont été l'œuvre des Ets Gigot en terrassement et maçonnerie, Pradeux Alain en carrelage, Gendraud Maurice en plomberie-zinguerie, Lagorsse Gérard en plâtrerie-peinture, Ventenat Henri en électricité, tous de Mérinchal, trois menuisiers se sont succédé Bernard Gilbert de Mérinchal, Auger de Crocq et Brochery de Giat, la toiture a été réalisée par les Ets Berthelie de Saint-Bard et le belvédère a été construit par Alexis Sappin du Montel de Gelat.

****Michel Bourdeau, né à Nancy, il étudie à l'Ecole d'Architecture de Grand-Palais en 1974, puis à l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville à partir de 1978. Il interrompt ses études parisiennes en 1979 pour une année d'études à Florence où il dessine son premier concours, celui du Trou des Halles (consultation internationale pour le quartier des Halles à Paris), dont il sera l'un des cinq lauréats. En janvier 1983, il obtient son diplôme d'architecte avec mention très bien et félicitations du jury sous la présidence de Vittorio Gregotti.***

Par ailleurs, il réalise l'hôpital Avicenne de Bobigny et de nombreux logements collectifs dans Paris et sa banlieue.



LE DERNIER VOYAGE DU TROUBADOUR RENÉ GARRET

René Garret, auteur-compositeur- éditeur, membre sociétaire définitif de la SACEM, est décédé à l'âge de 94 ans. L'as de l'accordéon a été inhumé au cimetière de Mérinchal après une messe célébrée dans l'église Saint-Pierre jeudi 21 janvier à 14 h 30.

Fils de Siméon né dans la commune voisine de Saint-Avit d'Auvergne qui exerce la profession de mineur et de Françoise Cros, fille du sabotier de Létrade, René a vu le jour à Mérinchal le 6 novembre 1921 alors que la commune comptait encore plus de mille cinq cents habitants. A la fermeture de la mine d'antimoine située à proximité des sources du Cher en 1932, Siméon devient carrier et le jeune René est souvent embauché pour remplir et pousser les charrettes. Mais sa vocation n'est pas là, il y a toujours cette musique qui lui trotte dans la tête, cet appel qui monte tous les dimanches des bistrotts du bourg dans lesquels on chante et on danse pendant de longues heures.

Alice Vernet, artiste-peintre et musicienne, donne des cours de piano mais la famille de René n'ayant pas les moyens de lui en offrir, René y accompagne ses copains pour qui les séances sont souvent plus douloureuses que festives. Alice Vernet se rend vite compte de la passion qu'exerce la musique sur le jeune René. Elle l'installe au piano et constate que le gamin a déjà mémorisé toutes ses gammes. Artiste au grand cœur, elle l'aide à réaliser son rêve.

La passion de la musique a guidé toute sa vie. Le piano de René s'habille bientôt de bretelles et tourne dans les campagnes environnantes. Fêtes de famille, banquets, bals et foires le font connaître. Pour les déplacements, il y a le train, le bus mais aussi souvent le vélo dont il faut également être un virtuose pour rouler sur les routes vallonnées et cabossées avec son accordéon sur le dos. Plus tard, Léon Chevalier le conduira en automobile et l'accompagnera à la mandoline.

Le jeudi, René joue à Mérinchal, le vendredi il descend jusque dans la capitale auvergnate, le samedi, ce sont les mariages et le dimanche les bals. Toutes les foires du coin ont un créneau dans son emploi du temps et René trouve encore quelques moments pour donner des cours de musique aux jeunes du pays et pour composer des chansons.

Membre de la Sacem depuis plus d'un demi-siècle, il sera promu sociétaire définitif de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique en 2007. Il produira des disques jusqu'en 2013.

Dans les années 1960, la vague du yéyé le pousse à s'expatrier avec sa famille à Châteauroux pour continuer à vivre de sa passion. Il y débute une nouvelle carrière, compose et joue avec les plus grands noms de l'Accordéon : Ségurel, Monédière, Aimable, Noguez, Jacque, Geney, Azzola, Lorenzoni... On lui doit quelque 2 000 chansons et la création d'une maison d'éditions « Les as de l'accordéon ». Sa carrière a été jalonnée de nombreuses récompenses comme le Prix Spécial du Jury Ségurel ou le Prix Radio France 1997. Fidèle en amitié, René revenait tous les ans voir ses copains et fleurir la tombe d'Alice Vernet. Il avait été fait citoyen d'honneur de la commune de Mérinchal où sa gentillesse et sa fidélité étaient appréciées de tous



Michel MENDES CARBURE AU SUPER DEPUIS 2012

Il est tombé tout petit dans la mécanique avec son père Mario capable de démonter n'importe quel moteur, petit ou gros, mais surtout assez précis et astucieux pour les remonter et les remettre en marche. C'est avec lui qu'il a appris à jouer avec de vrais mécanos grandeur nature. Son père étant aussi un as du bâtiment, Michel a même hésité entre les deux métiers. La mécanique l'a finalement emportée.

Après deux ans de CAP-BEP à Saint-Vaury où il a profité des heures creuses pour apprendre la soudure et l'électricité avec les autres sections, Michel passe un bac pro à Limoges avec en alternance un apprentissage dans le garage Fauverteix de Saint-Avit. Il y restera 13 années avant de décider de s'installer à Mérinchal le 8 octobre 2012.

Après quatre années de fonctionnement, le bilan est positif et il ne regrette pas d'avoir tenté l'aventure. Il dépanne tout type de véhicule sauf les poids lourds, il est équipé pour le remorquage et vend des véhicules toutes marques en neuf et occasion.

Sa clientèle vient de nombreuses communes de la Creuse et du Puy-de-Dôme. Le garage est ouvert le lundi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et du mardi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Ses locaux sont situés rue de Massoubre (même entrée que l'usine Dalaudière-Franken).

Tél. 05 55 67 05 98

Fax 05 55 67 06 01

Mail : garage-mendes@orange.fr



Vie économique et associative

. Jéhan et Coline Leprêtre ont fondé la Sarl « Les Soleils », restaurant, cuisine maison avec produits locaux, chambres d'hôtes, camping à la ferme. Ouvert tous les jours midi et soir sauf le dimanche midi. Au cours de l'année, ils proposent également des soirées culturelles.

« Les Soleils » Marlanges 23420 Mérinchal Tél. 05 55 67 27 88 ou 06 75 40 59 70

. Jérémy Paillard s'est installé en menuiserie, charpente, zinguerie

4, rue du Ciment 23420 Mérinchal Tél. 05 55 66 83 23 ou 06 43 35 34 89

Mail : jeremy.paillard@hotmail.fr

. Laurent Bonin est maraîcher à Marlanges. On peut le trouver chaque mercredi matin au marché de Pontaumur et le samedi à Marlanges. Il propose un système « option panier » ou de commande par téléphone (appeler la veille). Tous ses produits sont cultivés sans traitement.

Tél. 06 76 17 34 17

. Bienvenue au Dr Christophe Benquet, nouveau pharmacien à Mérinchal, 13 rue de la Source du Cher à Mérinchal tél. 05 55 67 20 28

Mail : contact@pharmaciebenquet.fr

. Bienvenue également à Cécile Bermond, infirmière DE, qui a rejoint le cabinet d'infirmières de la Maison de Santé 2bis, rue du Château de la Mothe

Tél. 05 55 67 24 58

. Naissance de deux nouvelles associations

- « Sur les sentiers de l'art », association loi 1901, objet : animer, organiser et soutenir les activités artistiques Mail : surlessentiersdelart@gmail.com
Président : Jean-Marie Duret, Trésorière : Régine Thomas, Secrétaire : Marie-France Védrine
- « HELIOS », objet : organisation de spectacles et concerts professionnels.
Président : Hervé LEPRETRE, Trésorier : Laurent BONIN, Secrétaire : Blandine LEPRETRE

LE PLUS BEL ARBRE DE LA COMMUNE

Les arbres souffrent, beaucoup ne se remettront pas de cet été brûlant qui, avec le réchauffement climatique, pourrait être le premier d'une longue série. Ils souffrent également d'un abattage qui n'a jamais été aussi intensif que ces dernières années.

Nous avons la chance d'avoir dans la commune de magnifiques chênes, hêtres, frênes, tilleuls, coudriers, pommiers, poiriers, aubépines, houx, mais aussi des séquoias, des pins sylvestres... Certains sont beaux parce qu'ils sont majestueux, puissants. D'autres parce qu'ils sont tordus, d'autres encore parce qu'ils forment de superbes haies qui se couvrent d'or l'automne venu.

L'idée, c'est de recenser un maximum de ces monuments vivants afin d'élire le plus beau ou le plus original de la commune pour le présenter au concours du plus bel arbre français de l'année 2017*.

Il y a forcément chez vous, dans votre village ou à proximité un arbre de caractère. Votre seul travail est de nous contacter. Le gagnant recevra un fruitier à planter dans son jardin ou ailleurs.

Merci d'avance de votre contribution !

- Ce concours est organisé par le magazine « Terre sauvage » et l'Office National des Forêts.





Les contes de
La Mère INCHAL



Exposition d'été
au château de La Mothe



Carnaval des écoles



Plantation d'un pommier
avec les élèves de la maternelle



Char réalisé pour
La fête patronale



Les Associations se sont réunies pour la brocante du Club des Jeunes